LA LIBERTÉ ET LE PATRIOTE

Vol. 59 No 13 — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI 30 JUIN 1971



Lors d'une courte cérémonie devant le Palais législatif du Manitoba, mercredi dernier, le premier ministre Ed Schreyer a proclamé officiellement la Semaine du Canada qui se déroule cette semaine. M. Roland Couture, gérant de CKSB, (sur l'estrade ci-dessus), fut invité à lire la proclamation en français. (Photo Service d'Information du Manitoba).



Dix-neuf jeunes franco-manitobains accompagnés de trois adultes quittaient Winnipeg jeudi dernier pour un séjour de trois semaines en France sous les auspices de l'Association France-Canada. Ci-dessus quelques-uns de ces heureux voyageurs. De gauche à droite: Laurette Désilets (Powerview), Paul Rochon (St-Boniface), Aline Dorge (St-Boniface), Jocelyne Beaudry (St-Pierre), Denis Dunlop (St-Boniface), Gilbert Rosset (professeur à Ste-Anne) et Louise Arpin (St-Malo).



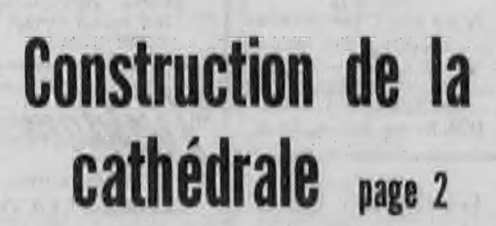


GRANDE CLINIQUE DU SANG

Le Centre Culturel de St-Boniface, en collaboration avec le poste CKSB, tiendra une grande clinique de sang pour la Croix-Rouge, mardi prochain, 6 juillet, en la salle 101 du Centre Culturel, de 3 h de l'après-midi à 9 h du soir.

Durant la période des vacances, les banques de sang sont toujours à leur plus bas et, avec les nombreux accidents de la route entre autres, il est essentiel que les réserves soient suffisantes. "Donnez quelques minutes de votre temps, c'est peut-être une vie que vous sauverez," note à ce sujet la Croix-Rouge.

Le Centre Culturel de St-Boniface est situé au 345, avenue de la Cathédrale.



Mini-éditoriaux page 4

Abbé St-Laurent page 6



A l'occasion de la retraite du Dr Paul L'Heureux comme directeur médical de l'Hôpital Général de St-Boniface, les autorités de l'hôpital lui ont offert une réception jeudi dernier, en l'Hôtel Fort Garry. On y remarquait de nombreux dignitaires et des représentants de divers organismes. Ci-dessus, le Dr L'Heureux (quatrième à gauche) est entouré des personnes qui ont présenté les cadeaux offerts par diverses institutions ou associations. On reconnaît de gauche à droite: MM. Louis Driscoll, du Comité consultatif de l'hôpital; Joseph Guay, député de St-Boniface aux Communes, le maire Edward Turner de St-Boniface; le Dr L'Heureux; Jack McGurran, du Conseil Métropolitain de Winnipeg; Anthony Quaglia, directeur de l'hôpital; Campbell MacLean, président du Comité consultatif; Soeur Cécile Maurice, supérieure provinciale des Soeurs Grises; Soeur Berthe Dorais, présidente du Conseil d'administration de l'hôpital; et Russ Paulley, ministre provincial du Travail. Le Dr L'Heureux fut directeur des Services de Santé de la ville de St-Boniface de 1940 à 1951, année où il fut nommé directeur médical de l'hôpital Général de St-Boniface. (Photo Perrin du Manitoba).

□ À St-Boniface

Construction de la cathédrale

Ce soir, à 8 h, une messe concélébrée en plein air, dans les jardins de la cathédrale, marquera le début des travaux de construction de la nouvelle cathédrale de St-Boniface.

Cette cérémonie sera présidée par l'archevêque de St-Boniface, Mgr Maurice Baudoux, qui sera accompagné par son auxiliaire, Mgr Antoine Hacault, et par de nombreux prêtres du diocèse.

La Paroisse de la Cathédrale de St-Boniface vient en effet d'accepter la soumission de la Compagnie Bird Construction, de Winnipeg, pour la construction de la nouvelle Cathédrale de St-Boniface.

Cette soumission, étant la plus basse, s'élève au montant de $574,236. Les soumissions offertes par les sept autres entrepreneurs s'échelonnaient entre $616,-000 et $809,000.

Comme on le sait, les plans et devis, réalisés par les architectes Gaboury, Lussier, Sigurdson, comprennent le travail complet de la construction de la nouvelle Cathédrale, à l'exclusion toutefois du mobilier et de ce qu'on est convenu d'appeler le monument historique, c'est-à-dire la façade et une partie des murs. L'aménagement des ruines sera étudié et évalué ultérieurement. Dans son architecture, la nouvelle Cathédrale est conçue comme un temple s'élevant des ruines de l'ancienne basilique, et dans sa fonction, comme un centre communautaire pouvant répondre aux besoins multiples et variés de la communauté paroissiale. Les douze locaux adjacents, au rez-de-chaussée et au sous-sol, ont été disposés de façon à pouvoir permettre la tenue simultanée de neuf réunions de groupes différents, par exemple, la catéchèse, la chorale, des discussions, les Guides, le conseil de Pastorale, le service social, etc. Les travaux commenceront incessamment et l'on prévoit qu'ils seront terminés dans huit mois environ.

C'est le 22 juillet 1968 qu'un incendie détruisait de fond en comble la cathédrale qui avait été ouverte au culte le 4 octobre 1908. De l'édifice érigé par Mgr Adélard Langevin, O.M.I., deuxième archevêque titulaire de St-Boniface, il ne restera plus que la sacristie et les ruines de l'imposante façade. L'incendie de 1968 a entraîné des pertes matérielles évaluées à $2.5 millions. Des assurances de $930,000 protégeaient l'édifice et son contenu.

Brasse et cuit

L'AVORTEMENT

Le sujet favori de l'heure continue à faire couler beaucoup d'encre dans tous les journaux du Canada. Voici quelques statistiques publiées récemment: en 1970, il y a eu 541 avortements dits thérapeutiques au Québec et 5657 en Ontario, pour un total de 11,200 dans le Canada entier.

NOS EXPORTATIONS

Le laboratoire de recherches forestières du ministère fédéral des Fôrets à Ste-Foy (Québec), importe des fourmis d'Italie et du Manitoba pour détruire les "tordeuses de bourgeons" de l'épinette et les "mouches à scie du mélèze". On les transporte même en avion.

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

La voie maritime du St-Laurent est une des merveilles du Canada. Des écluses réparties entre Montréal et les Grands Lacs permettent aux navires de franchir les différents niveaux de l'eau variant tout au long de cette voie. L'écluse est un barrage où les bateaux naviguent comme dans un bain. Une fois le bateau entré, on abaisse ou rehausse le niveau de l'eau, selon la direction du bateau, avant d'ouvrir les portes de l'autre côté.

TERRE DES HOMMES 71

Une pluie de lilas ouvrait officiellement Terre des Hommes 71. Cette année il en coûte rien pour entrer. Toutefois, plusieurs pavillons sont payants. Les thèmes des pavillons ont presque tous été changés. En déambulant dans ces îles artificielles on a peine à combattre la nostalgie de 1967. Les chefs-d'oeuvre d'architecture sont là, mais l'atmosphère créée par les foules monstres est absente. Si vous avez l'intention de voyager dans l'est du pays à la saison chaude, Terre des Hommes 71 est à visiter.

BALLADE EN MÉTRO

Des foules se suivent, des gens se croisent, certains courent. On ne veut pas manquer le prochain "métro". On se regarde, mais on ne cause pas. On cherche des figures familières, des connaissances. Epaule à épaule, coude à coude, on ne se connaît pas et l'on s'en trouve mal à l'aise. Arrivé à destination, la course recommence et la dispersion s'en suit jusqu'au prochain agglomérat d'humains. Constation consternante!

UNE LEÇON DE FRANÇAIS

A Terre des Hommes, samedi dernier, j'abordai une serveuse pour des "chips". Elle s'éloigna, puis revint me dire qu'il n'y avait pas de "chips". Pourtant, je voyais, droit devant moi, ce que je voulais dire par "chips". Impoli que je suis, je montrai du doigt. Ah!, de répondre la serveuse, des frites".

AVIS DE SOUMISSION

De la Corporation du Logement et de l'Aménagement du Manitoba.
Logement pour personnes âgées à Lorette, Man.

Des soumissions cachetées portant clairement la mention soumission seront reçues au bureau du soussigné à: -

2 h p.m., H.C.A. le vendredi 16 juillet 1971.

Pour la construction d'un immeuble de 14 appartements dans le village de Lorette. Les plans et devis préparés par l'architecte Boyle F. SCHAFFER ont été déposés au bureau des architectes au Winnipeg Builders' Exchange, au Southam Building Reports Ltd., au Sanford Evans Statistical Services Ltds., et au bureau du soussigné.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les plans et devis au bureau des architectes, 404 - 365, rue Hargrave, Winnipeg 2, Manitoba, contre un cautionnement de Cent dollars ($100.00).

Ce cautionnement sera remis si les documents sont retournés en bon état dans un délai d'une semaine à compter de la date limite des soumissions, autrement le cautionnement sera confisqué.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un bon de garantie équivalent à cinq pour cent (5.p.c.) du montant total de la soumission et tiré sur une Compagnie de garantie agrée. Le soumissionnaire choisi devra fournir un Bon de Contrat de cinquante pour cent (50p.c.) du montant du contrat lorsque le contrat sera signé. On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

M.L. JEROFF, P. Ing.,
Directeur de Logement- Aménagement
Corporation du Logement et de l'Aménagement du Manitoba.
410 - 352, rue Donald, Winnipeg, Manitoba.
Tél: (204) 947-1681.



Ci-dessus, la gagnante du tirage des cartes de souhaits envoyées à CKSB à l'occasion de son 25e anniversaire, Mme Victor Comeau, du 141, rue Bertrand, reçoit son prix, un moteur hors-bord de 20 cv. A droite, le gérant, M. Roland Couture.

La religion doit demeurer une partie intégrante de l'éducation et de l'enseignement

Mgr Antoine Hacault

"Si les changements dans les structures et les méthodes entraînent de nouvelles circonstances, cela ne change pas l'orientation fondamentale de nos écoles: la religion doit demeurer une partie intégrante de l'enseignement et de l'éducation", a affirmé Mgr Antoine Hacault devant les commissaires d'écoles de langue française réunis en assemblée annuelle jeudi dernier. L'évêque auxiliaire de St-Boniface participait à un colloque sur l'enseignement de la religion dans les écoles publiques.

Les autres participants étaient M. l'abbé Gérard Toupin, curé de South Junction et directeur moral dans la Division scolaire de la Rivière-Seine; Mme Thérèse Meisner, directrice de l'école Taché; et le Dr F.P. Doyle, commissaire d'école et parent.

Mgr Hacault fit tout d'abord remarquer le changement de perspective apporté par le Concile du Vatican II. Si autrefois, on insistait sur le devoir des parents et de l'Etat en matière d'éducation, aujourd'hui on met l'accent sur les droits de la personne humaine à l'éducation: "tout enfant a droit à l'éducation; il a le droit de développer ses facultés et de connaître que cela débouche sur Dieu."

L'école est un des moyens pour y arriver. Et les commissaires doivent se proposer comme idéal de voir à "ce que les enfants catholiques puissent apprendre à l'école ce que c'est qu'être catholique."

"L'école est un milieu de vie, d'expliquer Mgr Hacault. L'Eglise se préoccupe donc de voir à ce que l'école contribue à l'éducation religieuse chrétienne. ... L'école publique du Manitoba, c'est vraiment le lieu de l'éducation chrétienne de nos enfants et ce doit être cela dans toute la mesure du possible."

L'abbé Toupin a commencé par exposer ce qu'il faisait comme directeur moral dans les écoles de la Rivière-Seine. Il y voit un exemple de collaboration entre l'Eglise, les commissaires et les écoles. En plus de coordonner les programmes de catéchèse et d'éducation morale dans toute la division scolaire, il cherche à établir des liens entre les divers responsables de l'enseignement et de l'éducation.

Mme Meisner a expliqué pour sa part, comment la catéchèse était assurée dans l'école Taché. Elle a reconnu que c'était une situation plutôt unique: à l'école Taché chaque enseignant tient à enseigner la catéchèse à ses élèves; les parents savent ce qui s'y passe; le programme de catéchèse voit à ce qu'il y ait suite entre l'école et la famille; les enseignants reçoivent dès le mois de juin le matériel didactique nécessaire pour le programme de catéchèse de l'année suivante; l'embauche des enseignants

"Le commissaire d'école a également des obligations dans le même sens", d'ajouter le Dr Doyle. Il a aussi souligné l'obligation du commissaire d'école à écouter les parents, à les éduquer et à se faire éduquer lui-même.

"L'éducation morale est une priorité, a déclaré le Dr Doyle.

Relevant les problèmes que cette éducation rencontre à l'heure actuelle, dans un monde "où, en général, on ne croit plus en Dieu ou on ne s'en occupe plus", le Dr Doyle a affirmé que cela est dû en grande partie à "la baisse de l'exemple chez les chrétiens eux-mêmes et à certains principes de l'Eglise qui ne concordent pas aux faits, par exemple au sujet du contrôle des naissances."

"Sous prétexte d'une liberté plus complète, nous avons cessé d'être libres en ne suivant plus de règles et de lois", a dit encore le Dr Doyle.

"Nous allons être libres, a-t-il conclu, en reconnaissant la nécessité des lois et de la morale... Dans une société sans morale il ne résulte que du chaos... Nous devons l'exemple à nos enfants, un exemple qui croit dans des principes."

Dans les échanges qui suivirent les exposés, on fit remarquer que les programmes de catéchèse au cours secondaire sont trop difficiles pour les enseignants qui ne s'y sont pas spécialisés.

Par ailleurs, les options jouissant de "crédits" relèguent la catéchèse à l'arrière-plan. Puisqu'elle ne comporte aucun "crédit", les étudiants la croient sans importance. On aimerait pouvoir la faire reconnaître sur un même pied que les autres disciplines, comme c'est le cas dans les universités.

On a noté, d'autre part, la difficulté de plus en plus grande de trouver des enseignants qui acceptent de s'occuper de catéchèse, ou même qui acceptent en matière de religion le même système de valeurs que les parents et les commissaires.

"Le professeur vraiment soucieux de l'enfant devient un 'animal' de plus en plus rare, de remarquer un participant. On trouve de moins en moins d'enseignants qui se font éducateurs par vocation."

tient compte des aptitudes à s'occuper de catéchèse.

Quant à la collaboration des prêtres au programme de catéchèse de l'école, Mme Meisner a fait remarquer que tous les prêtres n'ont pas le don de se mettre à la portée des enfants et des adolescents.

Elle a aussi noté que chaque école devrait établir un comité de catéchèse dont feraient partie des parents, des enseignants et aussi des commissaires. "Je verrais mal que les commissaires ne soient pas représentés dans ce comité. Après tout, il s'agit d'éducation chrétienne", de dire Mme Meisner.

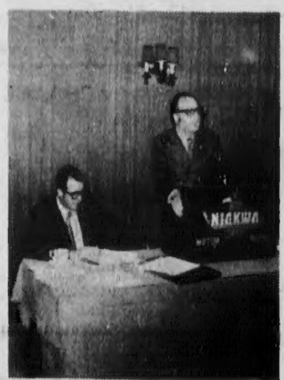
Donnant le point de vue d'un parent et aussi d'un commissaire, le Dr Doyle a rappelé l'obligation des parents à instruire et éduquer son enfant "totalement", ainsi qu'à avertir la commission scolaire de ce qu'il veut et ne veut pas, en même temps que d'accorder son appui aux commissaires et aux enseignants.



On reconnaît ci-dessus (dans l'ordre habituel) le Dr F.P. Doyle, Mme Thérèse Meisner, M. Fernand Paquin, Mgr Antoine Hacault et l'abbé Gérard Toupin, lors du colloque sur l'enseignement de la religion dans les écoles publiques du Manitoba.

NOTE

Le manque d'espace nous oblige à remettre à la semaine prochaine le compte rendu du discours que le professeur Bruce Pellegrin a donné sur l'animation sociale au banquet qui a clôturé l'assemblée annuelle de l'Association des Commissaires d'écoles de langue française.



Le président sortant de charge de l'Association des Commissaires d'écoles de langue française du Manitoba, M. Fernand Paquin, adressant la parole à l'assemblée annuelle de jeudi dernier. A ses côtés, le secrétaire de l'ACELF, M. Lucien Bérubé.

—Celui qui se venge de ses ennemis en leur faisant du bien se venge d'une manière divine. (Tertullien)

Assemblée annuelle des Commissaires de langue française

Deux points majeurs ont retenu l'attention de l'Association des Commissaires d'écoles de langue française (ACELF) du Manitoba, lors de l'assemblée annuelle qui s'est tenue en l'hôtel Niakwa, jeudi dernier, 24 juin. Le discours du président porta surtout sur les réactions au Bill 113 dans les milieux francophones; un groupe de "panelistes" exposa ensuite divers aspects du programme de catéchèse dans les écoles.

Au cours de son rapport de président sur les activités du conseil exécutif de l'ACELF, M. Fernand Paquin a fait remarquer que "l'application du Bill 113 dans les écoles de nos districts supposés francophones ne s'avère pas aussi facile qu'on l'avait espéré."

Ayant lui-même participé activement à des sessions d'information dans la Division scolaire de la Rivière-Seine, M. Paquin a pu constater que "la réception ne fut pas toujours des plus encourageantes."

L'on s'attendait à la réticence des anglophones. Ceux-ci ne s'inquiètent pas tant qu'il y ait trop de français; ils craignent plutôt perdre leurs droits sur l'éducation de leurs enfants.

Quant aux réactions négatives d'un certain nombre de parents francophones, M. Paquin les a expliquées de la façon suivante:

1) Les parents craignent que leurs enfants ne s'exprimeraient pas assez facilement en anglais;

2) Certains prétendent que l'application du Bill 113 va créer de la division parmi la population;

3) Chez d'autres, c'est l'indifférence la plus absolue: le Québec va se séparer quand même; c'en est déjà fini du français au Manitoba;

suite à la page 5







ÉDITORIAL

Un pas dans la bonne direction

A moins d'être imbu de préjugés indéracinables, on admettra volontiers que la formule adoptée par la Commission Scolaire de St-Boniface pour la mise en application du Bill 113, (voir La Liberté et le Patriote du 23 juin), constitue un pas dans la bonne direction. Les commissaires ont cherché à tenir compte des besoins et des désirs réels de la population en cherchant des solutions réalisables dans les circonstances actuelles.

Il s'en trouvera pour rechigner contre certains inconvénients inévitables, par exemple la concentration de tel programme dans une école plutôt que dans l'autre et le transfert que cela entraînera pour certains élèves.

Avant de se plaindre pour des vétilles, il faudrait tout d'abord bien peser les avantages et ne pas s'arrêter uniquement aux inconvénients qui peuvent résulter d'un changement.

Il fallait commencer avec quelque chose quelque part. Et les commissaires de St-Boniface n'ont pas agi à la légère. Ils ont analysé les situations. Ils ont tenu des journées d'étude pour les parents, ceux-ci n'y ont pas assisté en nombre important, mais est-ce la faute des commissaires si le public est apathique ou indifférent?

Il convient surtout de féliciter les commissaires d'avoir tenu bon devant les critiques et les attaques virulentes de certains groupes d'irréductibles. Les commissaires et leurs aides ont cherché des solutions positives, des façons de faire avancer la population de St-Boniface vers un bilinguisme authentique. Et l'on peut dire que les commissaires anglophones ont fait preuve d'une parfaite collaboration en ce domaine.

On peut regretter que trop de parents francophones hésitent encore à faire profiter leurs enfants de la solide formation en français que la Commission scolaire est prête à leur offrir. Par ailleurs, on se réjouit de voir que des parents anglophones sollicitent cette formation pour leurs propres enfants.

Peut-on espérer qu'avec l'expérience de cette première année de mise en application du bill 113 à St-Boniface, plus de parents francophones laisseront tomber leur complexe d'infériorité et leurs préjugés et que, chez les anglophones (surtout les néo-canadiens), l'on découvrira en fin de compte, que le bilinguisme scolaire le plus authentique n'est pas chose si effrayante?

En conclusion, permettons-nous de suggérer aux autres commissaires scolaires d'examiner ce que l'on tente de faire à St-Boniface et d'y puiser des idées pour leurs propres régions.

Puisque le Winnipeg Tribune a oublié (?) de le faire, nous disons aux Commissaires des langues officielles: "Bravo M. Spicer! "

L'on pourra lire ailleurs dans ces pages, le rapport que M. Kheith Spicer a présenté la semaine dernière à la Chambre des Communes et dans lequel il relève les accrocs commis à la loi sur les langues officielles par les préposés au dernier recencement national.

M. Spicer n'y va pas par quatre chemins pour aviser le Bureau fédéral de la Statistique de son manque de considération pratique pour une des langues officielles du pays, à savoir le français.

Voilà au moins quelqu'un qui prend son rôle à coeur. M. Spicer n'entend pas être Commissaire des langues officielles pour ses beaux yeux. Aux Canadiens de langue française de lui signaler toute irrégularité dans la façon dont les services fédéraux traitent la langue française, une des langues officielles du pays.

Souhaitons que M. Spicer se fera mieux écouter que le vérificateur général des comptes de l'administration fédérale.

J.-P. A.

Mini-éditoriaux

Hutterites

Les Hutterites du Manitoba sont inquiets ces jours-ci. On discute à l'Assemblée législative un bill privé qui vise à obliger les colonies hutterites de verser une certaine somme à ceux de leurs membres qui décideraient de les quitter.

Comme l'on sait, les Hutterites constituent un groupe religieux dont les membres s'engagent à mettre en commun tous leurs biens, un peu à la manière des communautés religieuses. Les Hutterites disent s'inspirer des règles de vie des premières communautés chrétiennes dont parlent les Actes des Apôtres (4, 32). En pratique, cela veut dire que ce que chacun rapporte par son travail appartient à la communauté; il ne peut donc pas le réclamer en propre s'il rejette ses engagements et quitte le groupe.

Le projet de loi présenté par le député néo-démocrate Bud Boyce va donc à l'encontre des convictions profondes et des principes religieux qui animent la communauté Hutterite. L'adoption d'une telle loi équivaudrait sinon à la persécution, du moins à de la discrimination religieuse. Les Hutterites ont donc raison de s'opposer à une telle mesure et ils ont droit à l'appui de toute la population, tout comme n'importe quel autre groupe religieux.

On peut d'ailleurs s'étonner qu'un tel projet de loi ait été présenté à l'Assemblée législative. Les valeurs religieuses échapperaient-elles aux préoccupations majeures de nos hommes politiques? Fort heureusement pour les Hutterites et pour nous tous, les deux côtés de la Chambre manitobaine rejetteront ce bill maladroit.

x x x

Bourassa

Le rejet par le Québec de la charte de Victoria sur la constitution a déçu bien des gens. Certains y ont vu le commencement de la fin pour le Canada. C'est une interprétation bien simpliste de ce qu'a dit M. Bourassa. Au contraire, il a plutôt recommandé de continuer le dialogue et la recherche. Et le premier ministre Trudeau, qui semble devenir moins intraitable à l'endroit du Québec, a bien réagi à la proposition de M. Bourassa.

Ils ne le diront pas publiquement, mais, au fond d'eux-mêmes, certains premiers ministres provinciaux sont probablement heureux de la décision du Québec. Elle permet de prendre le temps de mieux préciser cette nouvelle forme de fédéralisme que doit prendre le Canada. La société canadienne n'est pas uniforme; son potentiel économique non plus. Pour répondre adéquatement au bien commun, qui varie d'une région à l'autre, il faut un pouvoir législatif fort et efficace adapté à chaque région. Par exemple, l'économie de la Saskatchewan, qui est à la base de blé et de potasse, ne peut pas être régie de façon adéquate par des lois inspirées de l'Ontario ou des Maritimes.

Il faut donc trouver cette forme de régime qui corresponde réellement au Canada d'aujourd'hui qui n'est absolument plus celui de 1867, où quelques groupes privilégiés ont pu faire la pluie et le beau temps.

Trente ans passés, en Europe, on était loin de penser à la réalisation d'un Marché Commun, d'une Communauté européenne. Et, pourtant, aujourd'hui, ce sont des réalités qui changent toute la face de l'Europe. Le Canada ne pourrait-il pas penser à son tour à des formules nouvelles politiques inconcevables, il y a cent ans, mais tout à fait normales aujourd'hui

x x x

Free Press

Ceux qui se font une définition univoque du "socialisme", par exemple le Free Press, Diefenbaker et les quotidiens de Saskatoon et de Regina, en ont eu pour leur rhume, mercredi dernier, en apprenant l'écrasante défaite des libéraux en Saskatchewan.

Dans son opposition à ce qu'il appelle le "socialisme", le Winnipeg Free Press gagnerait à lire autre chose que les thèses traditionnelles du libéralisme économique et du capitalisme. Il pourrait, par exemple, (même si notre suggestion lui paraît cocasse), lire la récente lettre de Paul VI au Cardinal Maurice Roy de Québec sur ce qu'on pourrait appeler "l'engagement des chrétiens dans la vie sociale et politique". Il y verrait qu'il y a une différence à faire entre "socialisme" et "marxisme ou communisme athée"; que le socialisme n'est pas à condamner dans la mesure, bien entendu, où il ne contredit ni la liberté, ni la responsabilité, ni la foi.

Le Free Press apprendrait aussi que "l'idéologie libérale" si chère au capitalisme (dit souvent "free entreprise") et qui tend à "une affirmation erronée de l'autonomie de l'individu, (ou d'une classe privilégiée), dans son activité, ses motivations, l'exercice de sa liberté", n'est pas plus admissible que l'idéologie marxiste.

Dans sa façon simpliste de résoudre les problèmes sociaux de justice et d'égalité, le Free Press devrait prendre garde de ne pas nous proposer une forme de dictature, de capitalisme sans restriction comme solution à l'autre dictature, le communisme marxiste.

Dans l'un et l'autre régime, c'est le matérialisme qui règne en tout-puissant et opprime les personnes.

J.-P. A.

LA LIBERTÉ ET LE PATRIOTE

Membre de l'A.B.C. de la M.W.N.A. et des Hebdos du Canada

Tirage  Certifié

Journal hebdomadaire publié le mercredi par Presse-Ouest Limitée.

Gérald DORGE, Directeur — Jean-Paul AUBRY, O.M.I., Rédacteur

Toute correspondance relative aux articles et nouvelles doit être adressée à: LA REDACTION, La Liberté et le Patriote, B.P. 96, Saint-Boniface (tél: 247-4823).

Toute correspondance relative aux abonnements doit être adressée au: SERVICE DES ABONNEMENTS, La Liberté et le Patriote, B.P. 96, Saint-Boniface, Manitoba (tél: 247-4823).

Toute correspondance relative à la publicité, aux annonces commerciales et aux petites annonces doit être adressée au: SERVICE DES ANNONCES, La Liberté et le Patriote, B.P. 96, Saint-Boniface, Manitoba, (tél: 247-4823).

ABONNEMENT ANNUEL — CANADA: $5.00
ETATS-UNIS: $6.00
ETRANGER: $7.00

Les abonnements partent du premier numéro du mois qui suit la réception de l'abonnement.

Imprimé par Reliance Press Ltd. 114 Victoria ouest, Transcona, Manitoba.

Courrier de deuxième classe — Enregistrement No 0477.

Nos lecteurs nous écrivent

Le Député de St-Boniface.

J'ai lu avec intérêt votre documentation au sujet du versatile Laurent Desjardins, député de St-Boniface à la Législature Manitobaine.

a) Je suis d'accord avec vous et Jocelyne Soulodre dans vos écrits.

b) Qui a écrit la lettre que M. Desjardins vous a fait parvenir? Certainement pas lui; non seulement parle-t-il très mal le français, il l'écrit encore plus mal.

c) M. Desjardins semble encore vouloir nous laisser croire que lui seul a une conscience; que seule la sienne est encore "propre". Bien entendu, elle est "propre", il ne s'en est jamais servi!

Norbert P. Lauzon
St-Boniface,

Gratitude

Je désire vous remercier pour la position prise par votre éditorial de quelques semaines passées. Un tel encouragement de la part de la communauté francophone ne peut qu'être apprécié. Il reste dommage cependant qu'un si petit nombre de Franco-Manitobains partagent cet esprit de solidarité.

Bien à vous,

C.-E. Huot
St-Boniface.

SÉCURITÉ

Le ministre de la Voirie et des Travaux publics, M. Joseph Borowski vient de nommer M. William J. Renaud responsable de la sécurité au gouvernement.

Agé de 48 ans, M. Renaud a fait son service militaire dans la Marine canadienne, a participé à la deuxième guerre mondiale et la guerre de Corée. Ayant pris sa retraite du service actif avec le rang de capitaine, M. Renaud a été, officier au H.M.C.S. Chippawa à Winnipeg depuis six ans.

Les premiers journaux francophones du Manitoba

Une nouvelle ère: LE MANITOBA succède au MÉTIS

SUITE ET FIN

III - LE MANITOBA

1. UNE NOUVELLE ÈRE

En effet, les temps changent. Quand, en septembre 1881, Joseph Royal se voit dans l'obligation de quitter "Le Métis" parce qu'il doit désormais représenter le comté de Provencher aux Communes d'Ottawa, c'est plus qu'un changement de propriétaire et de directeur qui se produit.

Le nouveau journal n'a plus tout à fait les mêmes lecteurs que le "Métis", dix ans plus tôt. La communauté francophone dont le nouveau journal se fait le porte-parole n'a pas la même mentalité ni les mêmes intérêts ni exactement la même culture que "Le Métis" français de 1871.

Depuis quelque six ou sept ans, des colons canadiens-français sont venus de plus en plus nombreux du Québec. La plupart se sont établis sur des terres, de préférence là où existait déjà une paroisse ou mission de langue française.

D'autre part, la communauté métisse du Manitoba a commencé à se disloquer vers la même époque. D'un côté, l'hostilité farouche et méprisante des immigrants ontariens orangistes ne lui rend pas la vie facile. Les anglo-orangistes ont mis à prix la tête de ses chefs. La connivence des fonctionnaires fédéraux empêche pendant dix ans le règlement des terres. La presse locale de langue anglaise, surtout la presse libérale, ne cesse d'insulter les Métis pour leurs manières bien à eux.

Tout cela n'est pas près d'encourager les Métis à s'adapter au mode de vie sédentaire que leur impose l'économie agricole qui remplace la chasse au bison et la traite des fourrures.

Une lettre du Père A. André, missionnaire à St-Laurent, près de Carlton (en Sask.), publiée dans "Le Métis" du 3 avril 1872, parlait déjà "de l'invincible répugnance des Métis (hivernant en Saskatchewan) à aller s'établir à la Rivière-Rouge où les changements dans la vie politique et sociale ne sont pas adaptés aux moeurs et habitudes d'hommes habitués à la vie nomade".

Rien d'étonnant donc de lire dans "Le Métis" du 30 mai 1878 que "soixante-dix-sept chefs de famille sont partis (quelques jours auparavant) pour aller s'établir à la Petite Saskatchewan".

Deux semaines plus tard, le 13 juin 1878, "Le Métis" note que "le nombre de traiteurs qui viennent du Nord-Ouest apporter ici leurs pelleteries diminue chaque année".

Sans doute, plusieurs Métis restent et s'intègrent à la nouvelle communauté canadienne-française. A l'occasion de la St-Jean-Baptiste que l'on prépare en juin 1878, "Le Métis" (13 juin 1878) fait remarquer que c'est la "fête non seulement des canadiens-français arrivés dans le pays depuis sept à huit ans, mais (qu'elle) doit être également chère à tous les descendants de Canadiens du Bas-Canada, qu'ils soient nés à la Rivière-Rouge ou dans le Nord-Ouest".

Quelques années plus tôt, au lendemain de la première fête de la St-Jean à la Rivière-Rouge en 1871, "Le Métis" (29 juin 1871) s'était réjoui de voir "l'empressement des métis à prendre part à cette solennité religieuse autant que patriotique". Cela et la bonne entente qui a présidé à tous les détails, "donnent (au rédacteur) la douce confiance que dans ce coin perdu des immenses prairies canadiennes, un groupe national s'est affirmé qui tiendra à (l')honneur de faire fleurir ici les vertus de ses glorieux ancêtres de la Nouvelle-France."

Cette intégration des Métis dans un "nouveau groupe national" a pu se réaliser dans le voisinage immédiat de la Rivière-Rouge. Cependant, quant à la majorité de cette nouvelle "Nation" qui s'était si fièrement affirmée et identifiée avant 1870, nous savons que l'ostracisme du blanc et l'injustice effarante des gouvernements allaient bientôt la réduire à une masse prolétarienne, à une simple statistique dans la Communauté canadienne.

Donc, à toutes fins utiles, quand le journal "Le Métis" disparaît fin septembre 1881, les Métis ont aussi cessé d'être au Manitoba une force politique et sociale.

Le journal qui remplacera "Le Métis" le 13 octobre 1881, prendra un nom plus approprié à la réalité: il s'appellera "Le Manitoba".

Il se fait le porte-parole de la communauté francophone au visage nouveau qui a pris racine au Manitoba depuis 1871. Ce ne sont pas des Québécois, mais bien des "Franco-Manitobains".

"Le Manitoba" a pour devise: "Chacun le sien: justice pour tous." De fait le nouveau journal continue la même lutte pour les mêmes droits. Il devra combattre avec d'autant plus d'archarnement que les forces contraires, le bloc anglophone orangiste, détiennent partout la majorité du pouvoir et sont décidées à éliminer ce qu'il y a de français et de catholique au Manitoba. Et le gouvernement fédéral de son côté n'aidera pas les choses comme en fait foi l'éditorial du deuxième numéro du "Manitoba" (20 octobre 1881): "Droits méconnus", crie l'en-tête. "Depuis plus de dix ans, nos colons de la Rivière-Rouge ne cessent de s'adresser au Département de l'Intérieur dans le but des Lettres Patentes pour leurs propriétés... Aucun des gouvernements qui se sont succédés depuis cette époque, ne nous a rendu justice".

Le Manitoba ne manque pas d'être énergique. Dévoilant le jeu de certains fonctionnaires fédéraux qui se sont arrangés pour mettre des terres déjà occupées aux enchères le journal les défie: "Vous croyez triompher, MM. Dennis, Russell et Lang, vous faites erreur, vos persécutions odieuses et vos excès ne serviront qu'à nous attacher à cette Province."

Le journal traduit par là la détermination de la communauté canadienne-française à faire du Manitoba sa patrie. Contrairement aux Métis, les immigrants du Québec sont arrivés ici avec un bon bagage d'expériences politiques, d'éducation et de culture, de connaissances agricoles qui leur a permis de tenir le coup, de prendre racine, et de pousser tant bien que mal, somme toute, compte tenu des circonstances qui étaient loin de jouer en leur faveur. Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire "Le Manitoba" de 1881 à 1910 en particulier.

IV - CONCLUSION

Il nous faut conclure.

Vouloir brosser "l'histoire de la presse française au Manitoba", c'est aborder la tâche gigantesque de raconter "l'histoire de la minorité pour laquelle elle est née, pour laquelle elle continue de vivre malgré les difficultés sans cesse renaissantes", comme le dit si bien Soeur Hélène Chaput, dans sa thèse manuscrite sur "Donatien Frémont, journaliste de l'Ouest canadien".

C'est dans cette histoire que s'inscrit à son tour le journal que je représente aujourd'hui, "La Liberté et le Patriote". N'eût été l'enlisement du "Manitoba" dans la politique partisane du début du siècle, "La Liberté" ne serait probablement pas née en 1913, alors qu'il existait déjà deux ou trois journaux de langue française au Manitoba.

Pour revenir aux deux journaux que nous avons analysés, "Le Métis et le Manitoba", on ne peut s'empêcher d'en admirer la qualité et le prestige. Ils ont vraiment reflété les moeurs et l'idéal du petit peuple qu'ils défendaient, qu'ils guidaient comme pas à pas, à travers les péripéties d'une histoire mouvementée.

Et le journaliste d'aujourd'hui se doit de rendre hommage à ses prédécesseurs aussi prestigieux que Joseph Royal et Joseph Dubuc.

Assemblée annuelle des commissaires...

4) Enfin, on croit que l'application du Bill 113 va faire monter les taxes.

M. Paquin admet que cette façon de raisonner n'est pas tout à fait sans fondement. Cependant, quant à la crainte des parents au sujet de la connaissance de l'anglais chez leurs enfants, il croit qu'elle n'a aucune raison d'exister. Les circonstances ne sont plus les mêmes qu'autrefois.

Il se peut aussi, a-t-il ajouté, que les gens soient fatigués de lutter pour que le français ait sa place.

M. Paquin a élaboré davantage sur la question des taxes scolaires. "Nous savons, a-t-il dit, que, d'une façon générale, les taxes vont continuer à monter. Mais ce n'est pas l'enseignement en français qui les fait monter; c'est plutôt l'augmentation du coût de la vie, des salaires, etc."

Parlant en connaissance de cause, puisqu'il est fonctionnaire au département de l'économie du ministère de l'Agriculture, M. Paquin a souligné que le vrai problème dans les régions rurales, ce ne sont pas les taxes mais bien la baisse de 33% dans le revenu net des cultivateurs.

Certes, les taxes scolaires ont augmenté mais "pour les dollars investis, de déclarer M. Paquin, nous recevons des revenus dans l'éducation améliorée de nos enfants".

"Le nombre des élèves qui ont terminé leur 12e année a augmenté considérablement en dix ans et cela a nécessairement entraîné des dépenses additionnelles.

"Mais il faut aussi noter que le prix du blé n'a pas changé en 16 ans! Voilà, je crois, de conclure M. Paquin, la vraie source du problème dans les régions rurales!"

Dans la discussion qui a suivi le rapport du président, des commissaires ont souligné que le conflit autour du bill 113 existe entre les francophones eux-mêmes et non avec les anglophones. En certains endroits, le conflit est surtout sérieux chez les enseignants francophones.

Les commissaires s'inquiètent en outre du barème très élevé que certaines divisions scolaires urbaines ont adopté dans l'échelle de salaires de leurs enseignants. "C'est un précédent qui va avoir des répercussions avant longtemps dans les campagnes."

ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Dans son rapport sur les activités auxquelles l'exécutif de l'ACELF a participé d'avril 1970 à juin 1971, M. Paquin a énuméré les réalisations suivantes:

–un séminaire d'étude sur le Bill 113 et son application, pour les commissaires, les surintendants et des professeurs;

–la présentation de cinq mémoires de concert avec la Société Franco-Manitobaine et les Educateurs Franco-Manitobains: a) au ministre de l'Education au sujet de l'application du Bill 113 et de la distribution des subventions fédérales destinées à financer l'enseignement du français dans les écoles; b) au premier ministre Schreyer et au ministre James Richardson à l'occasion d'Eclat '71; c) à M. Laurent Desjardins au sujet d'une enquête sur le recyclage des enseignants; d) au sous-ministre de l'Education au sujet d'un programme de leadership auprès des enseignants.

NOUVEAU PRÉSIDENT

L'assemblée annuelle de jeudi dernier a élu par acclamation le Dr Hubert Delaquis, de Notre-Dame-de-Lourdes, comme président de l'ACELF en remplacement de M. Paquin qui venait de terminer son mandat.

Les autres membres du conseil d'administration de l'ACELF sont: MM. Athanase d'Auteuil et Denis Nadeau, de la Rivière-Seine; Albert St-Hilaire et Alphonse Saurette, de la Rivière-Rouge; Jean Dheilly et M. Badiou, de la Montagne; Léo Maynard et Mme Marie Arnal, du Cheval-Blanc; Gilles Guyot et Laurent Roy, de St-Boniface.

L'assemblée annuelle de l'ACELF a réuni jeudi dernier, des représentants de toutes les divisions scolaires mentionnées ci-dessus ainsi que leurs surintendants.

TRANSCONA

25 ans de prêtrise



M. l'abbé A.-J. Saint-Laurent, au centre, s'apprête à couper le gateau de son Jubilé d'Argent offert par la L.F.C. de l'Assomption de Transcona. De gauche à droite, M. Joseph Guay, Mgr Joseph Bellavance et Mme John Bonin, soeur du jubilaire.

Le 25e anniversaire de prêtrise de M. l'abbé Albéric-Joseph Saint-Laurent fut célébré le dimanche 20 juin en la paroisse de l'Assomption à Transcona.

A la messe concélébrée à 4 heures, M. l'abbé Edouard Bonin, neveu du jubilaire, prononça l'homélie dont voici un court extrait: "Il y a tellement de fêtes de nos jours qu'il faut choisir à laquelle assister. Le sens de cette fête se rapporte au plan de Dieu sur l'homme. Le prêtre est un choisi d'entre les hommes pour intervenir dans leurs relations avec Dieu. Par son sacerdoce il rend Dieu présent aux hommes. L'abbé Saint-Laurent a essayé de remplir sa tâche pendant 25 ans, il ne nous reste qu'à le remercier pour tout ce qu'il a fait."

MM. Gérald Rocan à l'orgue et Michel Langlois au pupitre (tous deux de Saint-Boniface) rendirent possible le chant rythmé de l'assemblée.

A 6 heures 175 invités se rendirent à la salle paroissiale joliment décorée pour le banquet de circonstance. M. D. Coyle agissait comme maître de cérémonies. On remarquait à la table d'honneur, Mgr J. Bellavance (représentant de Mgr M. Baudoux), M. Joseph Guay, député au fédéral; M. Russ Paulley, M.L.A., M. Bernie Wolfe, du conseil métropolitain et M. Harry Fuller, maire de Transcona.

La Ligue des Femmes Catholiques présenta le gâteau de jubilé d'argent, confectionné sous forme d'un missel ouvert avec l'inscription: 'Carissimi Pater; Ad Multos annos" et "Dieu soit loué".

L'adresse au jubilaire fut lue par son neveu, M. Alphonse Fournier, de La Broquerie. La première partie était plutôt une chronologie de la vie de l'abbé Saint-Laurent et la deuxième quelques incidents de sa vie privée, démontrant les points saillants du tempérament de ce bon curé.

Mme Emma Dumontier, âgée de 76 ans, paroissienne de l'Assomption depuis 45 ans, eut l'honneur de faire la présentation d'une bourse au nom de tous: parents, confrères, amis et paroissiens.

M. Donat Tétrault, président des syndics lut ensuite une adresse d'adieu au nom des paroissiens de l'Assomption (M. l'abbé Saint-Laurent, curé de Transcona depuis six ans, est curé à St-Claude depuis le 22 juin) et présenta au jubilaire une radio en disant: "Ce cadeau que je vous présente vous rappellera longtemps notre affection et notre reconnaissance."

L'abbé Saint-Laurent très ému, se disait au-dessous de la tâche pour remercier adéquatement, mais il s'en tira très adroitement, ayant fait ses preuves d'organisateur dépareillé. Les ripostes astucieuses au sujet du bilinguisme et de la politique n'y manquèrent pas non plus. Il termina par ces mots: "Je vous inclus tous dans mes prières et je pars sans regret, car quand on aime vraiment il n'y a aucun besoin de dire, je regrette."

A part les nombreux parents présents les autres invités spéciaux non mentionnés étaient M. R. Cramer, surintendant de la Division Scolaire no 12 et Mme Cramer; M. F. Maleshieski, président de la même Division, et Mme Maleshewski; et le révérend M. C. Greggs, ministre de l'Eglise Anglicane de Transcona.

LA BROQUERIE

SARRASIN-TAILLEFER

Le samedi 15 mai, à La Broquerie, avait lieu le mariage de Mlle Laurette Taillefer, fille de Mme Simone Taillefer, à M. Claude Sarrasin, fils de M. et Mme Florent Sarrasin, de Lorette. M. l'abbé F. Juneau, curé, célébra la messe et bénit le mariage. Il était assisté à l'autel de Jacques Taillefer, frère de la mariée, Luc Taillefer, cousin, Rénald et Roland Sarrasin, frères jumeaux du marié.

Le soliste était M. Gérard Curé, cousin du marié, accompagné à l'orgue par Mme M. Balcaen.

Les demoiselles et garçons d'honneur étaient Milles Claudette Taillefer et Rachel Sarrasin, soeur des mariés et MM. Léo Taillefer et Denis Sarrasin, frères des mariés. Ginette Laurencelle, nièce de la mariée et Gilles Duval, cousin du marié, agissaient comme bouquetière et petit page. M. Marcel Jacques, ami des mariés, était maître de cérémonies à la réception qui eut lieu à la Salle Centenaire de La Broquerie où l'orchestre Tumble Weeds faisait les frais de la musique.

Les nouveaux époux ont élu domicile à Saint-Boniface.

Lorette

NOUVEAU CURÉ

A l'occasion de l'arrivée du nouveau curé, M. l'abbé R. Prescott, le dimanche 6 juin, M. Albert St-Mars, accompagné à la guitare par M. L. Bohémier, exécuta un chant composé pour la circonstance par les religieuses de la paroisse. M. l'abbé Prescott remercia ses nouveaux paroissiens en termes émus.

L.F.C.

L'exécutif de la Ligue des Femmes Catholiques a tenu son assemblée mensuelle le 4 juin. La présidente Mme Lucie Gagnon présenta le nouvel aumônier, M. l'abbé R. Prescott.

On décida de faire chanter une messe en l'honneur de la Sainte Vierge le 15 août. Le comité de recrutement, sous la direction de Mme Eugénie Landry organisera une fête champêtre pour les membres au cours du mois d'août. La date sera annoncée plus tard. Mme Blanche Bohémier accepta la charge des préparations du souper annuel qui aura lieu le dimanche 10 octobre.

Bonnes vacances à tous les membres fidèles à la prochaine réunion qui aura lieu le jeudi 2 septembre à la salle paroissiale.

Paroisse Sts-Martyrs

PIQUE-NIQUE ANNUEL

Le Club Béliveau a organisé le pique-nique annuel de la paroisse des Sts-Martyrs-Canadiens, pour dimanche prochain le 4 juillet. Les membres et leurs familles sont invités à se rendre en grand nombre au site no 4 du Parc St-Vital. Un programme d'activités qui sauront plaire à tous a été prévu. Selon la tradition, le dîner et les rafraîchissements seront servis.

ST-BONIFACE

ANNIVERSAIRE

M. et Mme Aylmer Dunlop désirent remercier toutes les personnes qui sont venues célébrer avec eux leur 25e anniversaire de mariage. Un merci spécial à M. et Mme Alfred Landry, de Long Beach, Californie.

—Je remercie surtout le Ciel pour deux grandes grâces; l'une, d'avoir été faite chrétienne et l'autre... reine malheureuse. (Henriette-Marie, reine d'Angleterre)

—Quand tu es seul, songe à tes défauts; quand tu es en compagnie, oublie ceux des autres. (Maxime chinoise)

—Si chacun savait ce que chacun dit à chacun sur chacun, personne ne parlerait plus à personne. (Gabriel Hanotaux)

EN HOMMAGE AUX JUBILAIRES

Cinquante ans de vie conjugale est une longue et importante étape dans la vie d'un couple; et nul doute qu'en cette occasion, les jubilaires ont dû faire une pause, s'arrêter un instant pour jeter un regard furtif sur leur vie passée et constater avec satisfaction le bien qu'ils ont fait envers eux-mêmes, envers leurs enfants et aussi envers la société; pour celle-ci par leur bon exemple, leur esprit de coopération et de charité. Envers eux-mêmes, par une constante fidélité et un tendre amour l'un pour l'autre et par le support mutuel dans les épreuves de la vie. Cette fidélité et ce tendre amour l'un pour l'autre les a conduits à avoir de nombreux enfants, belle famille, qu'ils ont su éduquer et élever chrétiennement; ayant toujours compris que ce qui compte dans la vie, c'est de vivre en chrétien, le reste est secondaire.

"En ce jour, leurs enfants font preuve de gratitude, et du fond de leur coeur font aussi preuve d'amour; pouvant chanter sans cesse, sans aucune lassitude: O bons et chers parents, nous vous aimons toujours."

Pour les jubilaires, leurs enfants et petits-enfants forment autour d'eux une couronne de joyaux, et parmi ces joyaux il y a deux perles précieuses que le Seigneur a choisies et gagnées à sa suite pour travailler dans le champ d'action qu'il a assigné à chacune; ce qui augmente d'autant à la joie des parents après 50 années de mariage de M. et Mme Ubald Désorcy, bien que le poids des ans commence à se faire sentir sur leurs épaules fatiguées, bien que le frimas des années commence à couronner leurs têtes; à les regarder ils nous paraissent encore jeunes et toujours dans leur lune de miel. Ils s'en vont sur les sentiers de la vie avec du bonheur plein les yeux, le sourire aux lèvres, le front radieux et leur figure souriante reste empreinte de la joie de vivre.

Leur course terrestre n'est pas encore terminée; le passé s'est enfui et leurs regards se tournent vers l'avenir dans un monde un peu bouleversé. Néanmoins, nous leur souhaitons de pouvoir célébrer leurs noces de diamant et continuer de vivre encore longtemps à la joie de leurs enfants jusqu'à ce qu'ils entendent l'appel du Seigneur pour une récompense éternelle bien méritée.

Avec l'admiration et les voeux d'un frère aîné.

E. D.

M. et Mme Ubald Désorcy désirent remercier sincèrement leurs enfants ainsi que ceux qui ont aidé d'une manière ou d'une autre à la préparation, la réalisation et célébration de leur Noces d'Or. Merci à ceux qui ont envoyé des messages de félicitations, provenant de Paris, d'Argentine, des Etats-Unis et d'un peu partout à travers le Canada. Merci à tous ceux qui ont rehaussé cette fête de leur présence, soit du Manitoba, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Minnesota et même d'Afrique. Merci à M. Henri Désorcy qui s'est bien acquitté de sa tâche comme maître de cérémonies; à sa gentille épouse qui s'est occupée de la musique et prit part au chant, ainsi qu'à cette aimable demoiselle, Colette Dubois, qui a pris part au chant durant la messe et qui accompagna à la guitare les petits-enfants dans leur chanson aux jubilaires et merci à ces chers petits-enfants.

St-Boniface dans une baignoire.

Répondant à une invitation de la Jeune Chambre de Commerce de Fort Frances, en Ontario, les membres de la Jeune Chambre de Commerce de St-Boniface ont accepté d'avoir leur représentant dans la course des baignoires qui se tiendra lors du festival 'Fun in the Sun" de Fort Frances, le dimanche 4 juillet. La baignoire de St-Boniface sera pilotée par Philippe Pelletier.



Mlle Gisèle Bernardin, fille de M. et Mme Fernand Bernardin, de St-Norbert, a reçu son diplôme de technologiste en laboratoire de l'hôpital général St-Boniface, le 5 juin. Mlle Bernardin s'est aussi mérité la récompense "Warner Chilcott" de la province du Manitoba pour sa compétence en général.

L'art du "barbecue"

Alors que la saison des repas en plein air est arrivée, l'Association des consommateurs du Canada dans sa revue "Le consommateur canadien" conseille à ses lecteurs d'acheter un "barbecue" qui soit solide, simple et non dangereux.

On peut cuire des aliments tout aussi bien sur un poêle rudimentaire que sur l'équipement le plus compliqué, dit cet article. Et il existe une échelle très étendue de prix, de dimensions et de modèles offerts à la consommation.

"On peut obtenir le même résultat en utilisant une grille de métal posée sur des blocs de ciment, ou encore sur des briques, qu'avec un équipement acheté au magasin" déclare l'association, avant d'énumérer des suggestions quant à l'achat de poêles barbecues.

Le consommateur avisé doit d'abord rechercher les qualités suivantes:

–Un foyer en métal assez lourd et à l'épreuve de la rouille.

–Des supports solides bien fixés au foyer de métal.

–Un système d'ajustements de la grille au feu, simple et facile à manier.

–Une hotte qui s'adapte au foyer sans difficulté.

Plusieurs poêles barbecues sont maintenant équipés d'un moteur et d'un tournebroche. Il est à conseiller de bien vérifier la longueur de fil et la qualité de l'insulation. Assurez-vous que le tourne-broche est assez solide pour supporter le poids d'un rôti de taille moyenne et vérifiez également la façon dont le tourne-broche se met en place.

L'article énumère ensuite des suggestions concernant la sécurité de ceux qui utilisent le barbecue, particulièrement s'il se trouve des enfants ou des animaux dans les environs.

Le barbecue doit être placé assez loin des arbres ou des constructions. On ne doit jamais ajouter d'essence à un feu déjà en marche.

Il faut toujours éteindre le feu entièrement après usage. Le charbon de bois emmagasiné pendant un certain temps dans un endroit fermé est susceptible de s'allumer spontanément.

□ La recette

Entremets aux cerises



6 coupelles de biscuit de Savoie (gâteau éponge)
1/2 paquet de 3 oz de mélange à pouding et à garniture de tarte à la vanille
1/4 c. à thé d'extrait d'amande (si on le désire)
1/4 tasse de crème épaisse, fouettée
1/4 paquet de 20 oz de cerises congelées–décongelées et égouttées

Couper chaque coupelle, sur son épaisseur, pour obtenir une "rondelle" et un "anneau". Préparer le mélange à pouding selon les directives du paquet et mettre au froid. Incorporer le pouding bien froid et l'extrait d'amande dans la crème fouettée.

Pour chaque portion: étaler 3 c. à table de crème-pouding sur une rondelle et replacer l'anneau. Garnir le dessus de l'anneau avec 1 c. à table de crème-pouding. Remplir le centre de cerises décongelées.

La combinaison à culotte en tissu d'Arnel et coton à motif de guingan quadrillé rouge et blanc ou noir fera fureur cet été. Une souris Mickey toute blanche décore une jambe. Le dos est décolleté jusqu'à la taille.

Comment éviter le coup de soleil

Le coup de soleil se manifeste d'abord par une rubéfaction de la peau avec sensation de cuisson. A la première manifestation, il faut arrêter l'exposition au soleil, et traiter la peau comme pour une petite brûlure: huile, vaseline ou talc. Parfois l'intensité du coup de soleil est telle qu'elle inflige une véritable brûlure au deuxième degré, qu'il faut traiter médicalement.

Pour éviter de tels accidents il est prudent, avant chaque exposition au soleil, de recouvrir la peau d'huile spéciale ou de vaseline, ou encore de cold-cream. Si vous avez des taches de rousseur, il est évident que le soleil risque de les faire réapparaître. Il n'existe encore aucun moyen d'empêcher ce petit inconvénient, qui du reste est charmant. Méfiez-vous des peeling et de tous autres traitements anti-taches de rousseur.

Pour que le bain de soleil soit bienfaisant, il ne faut pas qu'il entraîne une déshydratation de l'organisme. C'est pourquoi douche ou bain sont nécessaires en même temps que l'exposition au soleil. Le meilleur des bains est le bain de mer. Le brunissage sur la plage s'accompagne d'une pureté de l'air qui favorise le travail pulmonaire, d'une augmentation d'oxygène et d'azote de l'air qui stimule les échanges cellulaires; d'un apport d'iode qui possède des propriétés toniques indiscutables; d'un apport de brome qui présente des propriétés sédatives du système nerveux. De plus, la plage et l'eau permettent de nombreux exercices ou jeux. En dehors du véritable bain de soleil, on peut rester torse nu au soleil tant qu'on veut pourvu qu'on soit en mouvement. Les mouvements favorisent la respiration cutanée et apportent une sudation qui empêche les accidents dus à l'immobilité, tel le coup de soleil.

Le soleil est interdit aux pulmonaires. Les cardiaques, les asthmatiques et les sujets atteints de trouble rénaux ne doivent pas s'exposer au soleil sans avoir sollicité, au préalable, l'approbation de leur médecin.

Avant de prendre un bain de soleil, deux précautions s'imposent: l'usage d'un produit anti-solaire (huile ou préparation hydro-alcoolique non grasse, dont plusieurs marques se trouvent dans le commerce) et le port de lunettes de soleil.

Une mise en garde est nécessaire:

– contre l'emploi d'un corps gras quelconque.

Ce n'est pas le fait de graisser l'épiderme qui évite les coups de soleil, mais l'action protectrice et filtrante des produits chimiques qui sont incorporés aux huiles et autres préparations anti-solaires.

–contre le port de mauvaises lunettes.

Il ne suffit pas de porter des verres ordinaires, même fortement teintés, pour arrêter les rayons nocifs qui sont susceptibles de provoquer des troubles de la vue et de vous infliger une conjonctivité. Les bonnes lunettes ne s'achètent que chez les opticiens. La valeur protectrice des verres ne dépend pas de leur intensité de couleur mais de leur composition spéciale qui forme écran contre les rayons ultra-violets.

Le port des verres n'est plus réservé à ceux qui ont des troubles de la vue. Les verres font partie de la garde-robe de madame et pour être dans le vent, il faut en posséder plusieurs paires.

patron

575

Prix 50 ¢
Envoyez votre commande à:
Laura Wheeler Dept;
La Liberté et le Patriote,
60, Front St. West, Toronto,
(non à Winnipeg).
Ecrire lisiblement le numéro du patron, la grandeur, votre nom et votre adresse.
(Paiement en monnaie seulement. Les timbres ne sont pas acceptés).

A quand la femme à barbe

Elles nous ont pris le pantalon, le short, la chemise, la cigarette. Elles nous ont pris l'attitude brutale, ventre en avant, jambes écartées, poings sur les hanches (Consultez les magazines de mode). Elles nous ont pris la voix de rogomme: au téléphone on confond souvent hommes et femmes. A la radio, les chanteuses chantent gras, rude, rauque.

Elles nous ont pris les gros mots, les mâchoires serrées, la démarche d'arpenteur, l'oeil dur, le front raviné de rides de souci.

Que vont nous prendre encore les femmes? Depuis longtemps je les vois venir avec leurs gros sabots. Elles sont jalouses de nos poils: bouc, barbe, moustache. Elles s'imaginent qu'ils renferment le secret de ce qui fut jadis notre force. Elles n'osent pas encore s'oindre de pommades pour les faire pousser. Mais ça viendra. En attendant, elles veulent au moins se donner l'impression de se raser. Nous en sommes au rasoir électrique. Elles ont la nostalgie du blaireau de grand-papa. Les cosmétologues lancent cette arme totale contre la pollution qui empoussière les pores de nos campagnes. Devant la glace nos mignonnes feront mousser sur leurs joues la neigeuse savonnade. A quand la femme à barbe?

SASKATCHEWAN

Éditorial de la Saskatchewan

Une pelure de banane

Les résultats des élections provinciales en Saskatchewan ont été une surprise pour tous, y compris les néo-démocrates. Au fait, ce n'est pas tant la victoire qui fut surprenante, mais la défaite écrasante subie par les libéraux. Leur chef, M. Ross Thatcher ne s'en remettra peut-être jamais...

Ces cuisants échecs sont choses qui arrivent quand on est trop sûr de soi, ou que l'on fait semblant de l'être, un peu comme celui qui marche fier comme Artaban et glisse les quatre fers en l'air sur une pelure de banane, jetée traîtreusement sur le trottoir. Il se relève mortifié et honteux et on ne lui demande même pas s'il s'est fait mal. Une pelure de banane rien de tel pour vous ramener les pieds sur terre, dans la "réalité réelle".

Le soir des élections, nous fûmes gratifiés d'un de ces orages particuliers à la Saskatchewan: éclairs, coups de tonnerre terrifiants, ciel de suie et pluie diluvienne, atmosphère toute wagnérienne du "Crépuscule des Dieux".

Les signes de la débâcle libérale se manifestaient depuis deux semaines avant la date des élections.

La Saskatchewan avait connu pendant vingt ans un gouvernement néo-démocrate, CCF comme on disait en ce temps-là. Le règne de la néo-démocratie prit fin en 1964, mais vingt ans de pouvoir, de réalisations sociales, laissent leurs empreintes qu'on le veuille ou non. Et après sept années de libéralisme, le peuple de la Saskatchewan revenait à ses premières amours. Cela ne veut pas dire que tous ceux qui ont voté pour la néo-démocratie étaient des néo-démocrates convaincus. Ils étaient plutôt convaincus qu'un changement devait s'opérer. Les raisons de la débâcle libérale, sont grosso-modo les suivantes: la politique agricole du gouvernement fédéral approuvée par le provincial, le contingentement de 25 élèves par classe et par instituteur dans les écoles, imposition d'une redevance d'admission dans les hôpitaux en sus du régime d'assurance-hospitalisation, l'attitude de certains membres du gouvernement libéral envers les francophones. M. Thatcher lui-même n'a pas toujours été très adroit, ni tout dernièrement à la conférence constitutionnelle, M. Heald, son ministre de la justice. Des griefs n'ont cessé de s'accumuler contre ce gouvernement. Pendant la campagne électorale, les libéraux brandirent le spectre du Socialisme, confondant à dessein sans doute, la démocratie sociale avec le Marxisme et le Communisme. Bien sûr en campagne électorale, tous les arguments sont bons, on fait de part et d'autre, flèches de tout bois. Le peuple demeurant souverain, c'est lui qui décide et fait la part des choses. Nous verrons bien maintenant comment les Néo-démocrates vont s'en tirer. Leur victoire les ayant surpris, qu'ils sachent en retirer le plus de fruits possible, et que cette victoire ne se transforme pas en "victoire à la Pyrrhus"! Quant à M. Thatcher il a décidé d'abandonner la direction du parti libéral. Cela lui évitera sans doute de dire à la manière des sportifs: Je "thatcherai" de faire mieux la prochaine fois.

Marcel MOOR.

Voyage-échange St-Jérôme


Louise DENAULT


Michèle DENAULT


Suzanne FORTIN

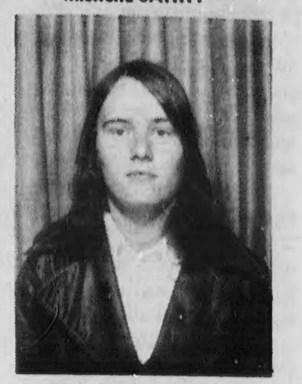

Michelle JARRY



Louise CHARETTE

Suzanne HOULE


Estelle LAJEUNESSE


Sylvie LAJEUNESSE


Lynda CADIEUX


Suzanne LAJEUNESSE


Louis BRIEN


Diane BAROT

Sylvie AYOTTE


Ghislaine LAUZON


Michèle LÉGER


Marie-Chantale MONETTE



Françoise NADEAU


Sylvie NADON




Jean PAQUIN


André PICHÉ

Claire QUENNEVILLE


Benoît THIBAULT

SAINT-JERÔME

Saint-Jérôme, région surnommée "La petite Suisse Canadienne", est située au seuil des Laurentides. Ville industrielle par excellence, elle n'en conserve pas moins un charme typiquement folklorique. Localisée à 30 milles au nord de Montréal, la métropole canadienne qui représente l'un des marchés les plus vastes en Amérique du Nord, Saint-Jérôme se développe rapidement et son avenir apparaît très prometteur.

Saint-Jérôme croît dans la mesure de son expansion industrielle. Mentionnons, entre autres, la Compagnie de Papier Rolland Limitée, fondée en 1882, principale industrie de la ville. Cette firme occupe aujourd'hui une superficie de 300,000 pieds carrés sur un terrain de 170 acres. En 1967, elle révélait un chiffre d'affaires de $32,800,000. Usine de papiers fins, elle installait il y a huit ans une imposante machine et vient tout juste de compléter l'implantation d'une autre du même genre au coût de 7.5 millions de dollars.

Actuellement, le commerce de détail de St-Jérôme s'élève à $29.6 millions, soit $1,120. per capita, c'est-à-dire quelque 2% au-dessus de la moyenne canadienne. On évalue le pouvoir d'achat annuel de sa population à $38.7 millions. Le taux de croissance démographique est d'environ 7% par décennie. La population de St-Jérôme était de 28,000 habitants en 1967.

Saint-Jérôme comprend 56 établissements industriels produisant une vaste gamme de produits finis y compris le papier, les filtres à cigarettes, le métal en feuille, le textile, les vêtements, les pièces d'automobile, les chaussures et maints autres biens de consommation. Deux parcs industriels munis de tous les services publics nécessaires sont disponibles. Le coût du terrain va de .07 à .10 le pied carré. Deux nouvelles industries, l'I.T.T. et General Coach Works of Canada Ltd., viennent d'entreprendre la construction d'usines dont l'investissement s'élève à $5 millions. L'essor de la ville se manifeste par la diversification et la qualité de ses industries. Il va sans dire que Saint-Jérôme a les disponibilités voulues pour accueillir de nombreux autres complexes industriels.

Voici quelques motifs désignant St-Jérôme comme centre de progrès industriel:

* Parcs industriels bien planifiés et terrains à prix modiques.

* Moyens de communication et de transport excellents.

* Proximité des marchés des produits industriels et de consommation.

* Impôts en-deçà des villes de même importance.

* Logements modernes et confortables.

* Institutions d'enseignement polyvalent de niveaux secondaire et post-secondaire.

* Organisations culturelles et sociales de haute valeur.

* Ville située à la porte des Laurentides, paradis du tourisme.

Nancy POLIQUIN


Suzanne RAINVILLE


Claude MASSICOTTE


Dominique LECLERC

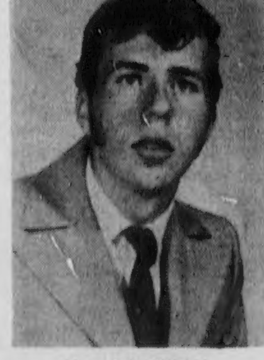
Claire LAVIGNE

Brigitte LAPOINTE

Johanne LANGEVIN


Paule LALONDE


Jocelyn GARNEAU


Yvan GARNEAU


Hélène BILODEAU


Richard BRUNEAU


Gilles BERNIER

Richard BERGERON

Prince-Albert

CENTRE C.A.L.

Le 21 mai, M. Robert Savard, responsable des Programmes Culturels au Secrétariat d'Etat, venait visiter le Centre d'Amitié et de Loisirs (C.A.L.), qui se trouve au sous-sol de la demeure de M. et Mme Joseph Jeanneau, au no 328-13e rue Ouest. M. Savard fit savoir ce que le Secrétariat d'Etat est en mesure de faire pour nos Centres et ce qu'il attend de notre part. M. Raymond Marcotte, agent de liaison, était aussi présent.

Le Centre est fermé pour les mois de juin, juillet et août, sauf pour des réunions ou rencontres. Il ouvrira de nouveau dès le mois de septembre.

LES MARIONNETTES

Grâce aux subventions du Secrétariat d'Etat environ 800 jeunes ont pu jouir du spectacle des Marionnettes exécuté par M. Germain Boisvert. Ces jeunes ont pu passer une heure de voyage dans le monde magique et fantaisiste.

MALADES

Prompt rétablissement à M. Joseph Jeanneau de retour à sa demeure, ainsi qu'à tous les autres malades.

AUBIGNY

FELICITATIONS

Félicitations à MM. et Mmes Joseph Lécuyer et Gérald Enns à l'occasion de leurs récents mariages.

VISITEUR

M. et Mme Joseph Sorin ont reçu la visite du Père Denis Bernardin, P.B., missionnaire à Zambria, en Afrique.

Christiane HÉROUX


Mlle. Andrée Bernier
MONITRICE

Alain GUAY


Mme. Carmen Massicotte
MONITRICE

Claire CASTONGUAY


Louis CHABOT


Carole CÔTÉ

Voyage-échange Lac Beauport


André BERGERON


Guy BELANGER


Sarto BASTIEN

Chronique de CFRG

Les deux cyclistes, Marc Nogues (No 18) et Benoît Pariseau, accompagnés du maire de Gravelbourg, M. Gérard Leblanc, devant les studios de CFRG. Ils ont parcouru la distance Moose Jaw-Gravelbourg en neuf heures, le 19 juin dernier.

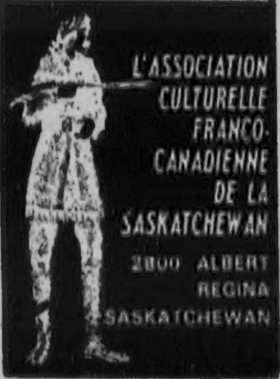
Pour recueillir des fonds en vue de la construction d'une piscine à Gravelbourg, Benoit Pariseau et Marc Nogues ont parcouru 70 milles en vélo, soit le trajet de Moose Jaw à Gravelbourg.

Depuis deux semaines, les cyclistes s'entraînaient, en raison de 15 à 20 milles par jour. A 5 h 30, le 19 juin, ils partaient de Moose Jaw.

Plusieurs personnes se sont rendues à leur rencontre avec du ravitaillement. Suivis d'une quinzaine de voitures, Benoit et Marc entraient à Gravelbourg à 13 h 30.



Cette randonnée, commanditée par des commerçants et des maisons d'affaires de Gravelbourg, rapporta environ $500.



A CBWFT

Émissions spéciales et changements

EMISSIONS SPECIALES ET CHANGEMENTS APPORTES A L'HORAIRE DE BASE.

SAMEDI 3 JUILLET

2 heures

*Les animaux chez eux.

8 heures

*Les grands films. "Orfeu Negro". La légende d'Orphée transposée dans le cadre du Carnaval de Rio. (Franco-brésilien 1959).

11 h 35

*Cinéma "La paria". A bord d'un train, des bandits s'emparent de valises contenant des diamants. Un seul réussit à s'enfuir avec le butin dans une camionette qu'il jette à la mer. (Franco-Espagnol 1968).

DIMANCHE 4 JUILLET

6 h 30

Ça s'annonce bien.

6 h 35

*Invitation au loisir.

8 h 30

*Les Beaux dimanches "Jour de noces". Une famille d'ouvriers va passer une journée à la campagne et se trouve mêlée à un repas de noces dans une petite auberge de campagne. (Suisse).

9 h 45

*Les Beaux dimanches. "L'ange noir de la Pologne".

11 h 30

*Cinéma "Paris vu par".

LUNDI 5 JUILLET

9 h 30

*Arsène Lupin.

11 h 30

Cinéma "Le feu aux poudres" Dans un village abandonné du Languedoc, un cynique trafiquant d'armes recèle au sous-sol de sa demeure, tout un arsenal. Sous les traits d'un peintre, se présente un homme chargé par un riche patron, de négocier une importante affaire. (France '67).

MARDI 6 JUILLET

2 heures

* Les Soviétiques.

6 h 30

A propos.

6 h 45

Le Téléjournal et les sports

7 heures

*Baseball "Montréal à New York".

9 h 30

Soirée Canadienne

10 heures

Télé-Archives.

11 h 30

Ciné Club "Merci ma tante". (Italien 1968, sous-titré).

MERCREDI 7 JUILLET

6 h 30

Format 30.

7 heures

Le Téléjournal et les sports

7 h 13

A propos

7 h 30

La Dynastie des Forsyte

8 h 30

*Avec André Guy. Invitée: Edith Serei.

9 heures

*Moi et l'autre

9 h 30

*Portrait d'une personnalité de la chanson. Aujourd'hui: Jacques Hustin.

10 heures

Prenez le volant.

10 h 30

*Atomes et Galaxies "Maternité en laboratoire".

11 heures

Le Téléjournal National et les nouvelles du sport.

11 h 30

Cinéma Canadien "Où êtes-vous donc? ". Un jeune routier abandonne son emploi pour venir faire fortune à Montréal. Il rencontre là un homme également déraciné et à la recherche de la vérité. Une jolie fille de la ville se joint aux deux nouveaux amis. (1969).

JEUDI 8 JUILLET

4 h 30

*Le pirate Maboule.

7 h 30

*Univers des sports "Soccer Coupe du Monde".

8 h 45

*Agriculture vue d'Ottawa.

9 heures

A communiquer.

11 h 30

Cinéma "Lumière du soir". Une ancienne danseuse vit avec sa fille, toute dévouée à son éducation et désireuse de la voir réussir dans une carrière qu'elle a dû elle-même abandonner à la suite d'un accident. (France 1956).

VENDREDI 9 JUILLET

11 h 30

Cinéma "Le masque de fer". D'Artagnan est chargé par le cardinal Mazarin d'amener à la cour un prisonnier masqué détenu à l'île Sainte-Marguerite. Il s'agit du frère jumeau du roi Louis XIV. (Franco-Italien '62).

Nomination

M. René Barbin, ancien professeur au Collège de St-Boniface, a été nommé chef des émissions religieuses pour les services français de Radio-Canada.

CBWFT

HORAIRE DE BASE
(Été 1971)

SAMEDI

1.30	Education au grand air.
2.00	*La vie qui bat.
2.30	Pépinot.
3.00	*Tour de terre.
3.30	*Fanfreluche.
4.00	*Lassie.
4.30	Rue de L'Anse.
5.00	100 millions de jeunes.
5.30	*Rinaldo Rinaldini.
6.00	Mon pays et le sien.
6.30	Revue de la semaine.
6.35	*Atome et galaxies.
7.00	*Tarzan.
8.00	*Les grands films.
10.00	Le monde la caricature, avec Normand Hudon.
10.30	Des jours et des hommes.
11.00	Le téléjournal national et les nouvelles du sport.
11.30	Politique fédérale.
11.35	Cinéma.

DIMANCHE

1.30	Les visages de l'Eglise
2.30	*Univers des sports.
4.00	*Les As des quilles.
5.00	Documentaire canadien.
6.00	5 D.
6.30	*Invitation au loisir.
7.00	*Quelle Famille.
7.30	*Zoom en liberté.
8.30	*Les Beaux Dimanches.
10.30	Le professeur Guillemin.
11.00	Le téléjournal national et les nouvelles du sport.
11.30	*Cinéma nouveau d'hier et d'aujourd'hui.

LUNDI

2.00	*Les animaux chez eux.
2.30	*Pensez vite.
3.00	Femme d'aujourd'hui.
4.00	*Ulysse et Oscar.
4.30	*Woody le Pic.
5.00	*Perdus dans l'espace.
6.00	*Taxi dans les nuages.
6.30	Dossiers.
7.00	Téléjournal et sport.
7.13	A propos.
7.30	*Sol et gobelet.
8.00	*Ma Sorcière bien-aimée.
8.30	*Les 3 As.
9.00	*Prise 1. Variétés.
9.30	*Les Espions.
10.30	*Son et image.
11.00	Téléjournal National et sport.
11.30	Cinéma.

MARDI

2.00	*Le Monde en liberté.
2.30	*Les 3 As.
3.00	Femme d'aujourd'hui.
4.00	*Ulysse et Oscar.
4.30	*Grujot et Délicat.
5.00	*Daniel Boone.
6.00	*Les Lois de la brousse.
6.30	Format 30.
7.00	Téléjournal et sport.
7.13	A propos.
7.30	La Dynastie des Forsyte.
8.30	Avec André Guy.
9.00	*Moi et l'Autre.
9.30	Le Grand Nord.
10.00	*L'homme et ses inventions.
10.30	*Atome et Galaxies.
11.00	Téléjournal et sport.
11.30	*Ciné Club.

MERCREDI

2.00	*Histoire d'une ville.
2.30	*Pensez vite.
3.00	Femme d'aujourd'hui.
4.00	*Ulysse et Oscar.
4.30	*Picolo.
5.00	*Walt Disney présente.
6.00	*Gori le diable.
6.30	A propos.
6.45	Téléjournal et sport.
7.00	*Baseball.
9.30	*Soirée canadienne.
10.00	Télé-Archives.
11.00	Téléjournal et sport.
11.30	Cinéma canadien.

JEUDI

2.00	Le Français d'aujourd'hui.
2.30	*Les 3 As.
3.00	Femme d'aujourd'hui.
4.00	*Ulysse et Oscar.
4.30	*Le Major Plum Pouding.
5.00	*Bugs Bunny.
5.30	*Fifi Brindacier.
6.00	Un enfant parmi tant d'autres.
6.30	Format 30.
7.00	Téléjournal et sport.
7.13	A propos.
7.30	*Billet de faveur. "Les grandes vacances".
9.30	Prenez le volant.
10.00	*Musique folle des années sages.
10.30	Jean Vilar.
11.00	Téléjournal et sport.
11.30	*Cinéma.

VENDREDI

2.00	*Le Vieux Montréal.
2.30	*Pensez vite
3.00	Femme d'aujourd'hui.
4.00	*Ulysse et Oscar.
4.30	*Service secret.
5.00	*Voyage au fond des mers.
6.00	*Skippy.
6.30	Gros Plan.
7.00	Téléjournal et sport.
7.13	A propos.
7.30	*La Soeur volante.
8.00	Tang.
8.30	*Plein feu l'aventure.
9.00	Mini chaud.
9.30	*Cent mille chansons.
10.00	Format 60.
11.00	Téléjournal et sport.
11.30	Cinéma.

Estimation de la population du Canada et des provinces

La population du Canada à midi le 1er juin, (jour du recensement) alors que le dénombrement de la population se poursuivait, a été estimée à 21,688,243 habitants.

Cette estimation est fondée sur les éléments de variation de la population observés au cours du premier trimestre de l'année: 1 naissance par minute 21 secondes; 1 immigrant toutes les 4 minutes 39 secondes; 1 décès toutes les 3 minutes 5 secondes; 1 émigrant toutes les 10 minutes 35 secondes. Ces éléments, réunis, donnent un taux de croissance évalué à 1 par minute 52 secondes.

Les estimations courantes de la population ont été établies en fonction des données de référence produites lors du petit recensement de 1966. Dès qu'on aura dépouillé tous les questionnaires relatifs au recensement de 1971, on établira l'effectif réel de la population au 1er juin 1971. Ce chiffre servira de donnée de référence pour les prochaines estimations.

Le 1er avril 1971, la population du Canada était estimée à 21,641,000 habitants, soit une augmentation de 80,000 (0.4%) par rapport au début du trimestre. Les accroissements survenus au cours des trimestres correspondants de 1970 et de 1969 ont été de 64,000 et de 67,000 respectivement. L'augmentation enregistrée entre le 1er avril 1970 et le 1er avril 1971 a été exactement la même (317,000) que pendant les douze mois qui ont précédé le 1er avril 1970. La population du Manitoba a été estimée à 985,000 (980,000 en avril 1970) et celle de la Saskatchewan à 927,000 (943,000 en 1970).



Mlle Bernice Vincett, de l'Ecole des Infirmières de l'Hôpital Général St-Boniface, s'est mérité le titre de "Miss Hope" lors d'un concours lancé récemment par la Société Canadienne du Cancer, division du Manitoba. Chacune des huit concurrentes fit un discours de trois minutes sur le soin des malades, le cancer et la société.

Keith Spicer relève les irrégularités commises par le Bureau de la Statistique

Dans un geste qu'il a qualifié lui-même "d'extraordinaire", le Commissaire fédéral aux langues officielles, M. Keith Spicer, a porté à l'attention des Communes et du Sénat, lundi 21 juin, les nombreuses irrégularités de nature linguistique dont le Bureau fédéral de la Statistique s'est rendu coupable au cours du recensement de 1971.

Ayant pris connaissance des nombreuses plaintes qui lui avaient été signalées, M. Spicer constate dans son rapport "qu'il ne s'agit pas de cas isolés, mais plutôt d'une situation existant à l'échelle du pays, notamment dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique".

M. Spicer reconnaît que "dans une entreprise d'une aussi vaste envergure qu'un recensement décennal affectant quelque six millions de foyers, il peut se produire des accidents imprévisibles. Cependant, ajoute-t-il, nombre des plaintes que j'ai instruites comportent des infractions à la Loi sur les langues officielles qui, à mon avis, auraient pu être évitées si des mesures appropriées avaient été prises à temps. Les irrégularités citées dans les plaintes sont en particulier les suivantes:

a) De nombreux représentants du recensement, souvent des unilingues dans des régions bilingues, n'ont pas fait les démarches suffisantes pour découvrir la langue officielle dans laquelle le chef de ménage désirait remplir le questionnaire, ou dans des quartiers fortement francophones n'avaient pas en leur possession des questionnaires de langue française – forçant ainsi nombre de francophones à prendre l'initiative de réclamer un tel questionnaire.

b) Des questionnaires ont été laissés à des chefs de ménage dans une langue officielle qui n'était pas celle de leur choix; seuls l'enveloppe et le crayon étaient bilingues.

c) Dans de nombreux cas (dont Ottawa, Hamilton, Toronto, Winnipeg, Edmonton, Vancouver, et, pour les provinces atlantiques, Halifax), le Service auxiliaire téléphonique organisé par le Bureau fédéral de la Statistique n'a pas toujours été en mesure, au début du recensement, de répondre d'une façon satisfaisante sur le plan linguistique aux demandes de renseignements.

d) Une étude spéciale, amorcée par mon Bureau en février 1971, avait commencé à vérifier le statut des langues officielles dans les Directions du recensement et de l'information du Bureau fédéral de la Statistique. Mais, comme celui-ci en avait informé mon Bureau, il était en effet déjà trop tard pour envisager de modifier le cours du recensement."

M. Spicer donne ensuite les détails de ses interventions auprès des responsables du Bureau fédéral de la Statistique. Ceux-ci semblent avoir cherché à améliorer la situation mais les moyens en branle "pour satisfaire aux exigences de la Loi sur les langues officielles et pour informer le public des décisions prises ou déclarations faites par les autorités compétentes ne se sont pas avérés suffisants".

Devant le fait que le recensement de 1971, qui constitue une manifestation importante de la vie communautaire canadienne, a été entaché de nombreuses faiblesses de nature linguistique qui se traduisent par des infractions sérieuses à la Loi sur les langues officielles, M. Spicer a donc décidé de soumettre aux autorités compétentes les recommandations suivantes:

1. Qu'aussi longtemps que des personnes n'auront pas encore rempli et retourné le questionnaire du recensement pour une raison liée au statut d'égalité des langues officielles, elles ne soient pas poursuivies en vertu de l'article 29 de la Loi sur la statistique (qui rend passible d'une amende maximum de $500 ou d'un emprisonnement de trois mois quiconque s'est rendu coupable d'infraction), courants et les remèdes à leur apporter.

2. Que dorénavant la nomination des commissaires du recensement et le recrutement et la formation des représentants du recensement se fassent selon des procédures qui puissent assurer que la population soit servie dans la langue officielle de son choix.

3. Que les questionnaires du recensement décennal et de toute autre enquête du genre soient préparés dans les deux langues officielles et qu'une copie en français et une copie en anglais (ou une copie bilingue) soient laissées à chaque répondant afin qu'il puisse choisir le questionnaire qu'il veut remplir."

À l'Union Nationale Française

Le 14 juillet

La Fête Nationale Française du 14 juillet sera célébrée cette année par un bal au Centre Saint-Louis (angle des rues Nadeau et Provencher), le samedi 17 juillet, à partir de 9 heures. Maurice Pothier et son accordéon animeront la soirée à laquelle nous invitons tous les Franco-Manitobains qui aiment danser et s'amuser!

Un goûter comprenant petits pains, pâté et fromage sera servi. Les billets d'entrée, au prix de $2.00 chacun, sont en vente soit chez M. Bernard Dauriac, 2-161, rue Dumoulin (téléphone: 247-5696 après 3 heures), ou chez Mme Habeck, 377, rue Desauteis (téléphone : 247-7641 après 6 heures).

La zone de la montagne fête un confrère

Le jeudi 10 juin dernier, au Lac 7, les prêtres de la Zone de la Montagne se réunissaient pour fêter un des leurs: l'abbé Jean-Marie Gagné, curé démissionnaire de St-Claude. Il nous a semblé normal qu'après un service de plus de 35 ans dans la région nous sachions reconnaître le bien qu'a accompli l'abbé Gagné dans l'apostolat qui lui avait été confié.

Bâtisseur, organisateur, défenseur de ses fidèles, prédicateur de la Parole de Dieu, ce prêtre n'a jamais hésité à donner le meilleur de lui-même pour ses paroissiens. Sa sincérité l'a rendu sympathique et attachant. Malgré tous les obstacles rencontrés, il a continué à servir l'Eglise et le Peuple de Dieu.

Nous, les prêtres de la Montagne, nous pouvons sincèrement avouer qu'il a été un prêtre exemplaire à bien des points de vue. Son dévouement inlassable auprès des malades, son encouragement aux mourants, ses conseils judicieux à ceux qui venaient le consulter dans les moments difficiles et mouvementés, son souci charitable pour le bonheur de tous sont des témoignages qui militent en sa faveur et que nous ne pouvons ignorer. Et ceci à un moment où ce serviteur du Seigneur quitte une région bien aimée avec une plus vive émotion qu'il n'ose laisser paraître.

Cher confrère, nous les prêtres de la Montagne, tenons à laisser savoir à tous que nous vous estimons. Notre amitié pour vous est réellement sincère et nous apprécions énormément vos nombreuses qualités. Votre tâche n'a pas toujours été des plus faciles mais votre foi en Dieu vous a toujours soutenu. Nous gardons un excellent souvenir de vous. Nous sommes sensibles à reconnaître l'oeuvre apostolique que vous avez accomplie et votre fraternité. Bonne chance, bon courage, bonne santé. Que le Seigneur vous protège et vous accorde la part de bonheur et de paix qi vous revient après un apostolat aussi fructueux. Vous continuerez sûrement à rendre service à vos confrères avec générosité et dévouement. Merci!

Gérard Clavet, C.S.V.,
Sec. de la Zone de la Montagne.

ON DEMANDE

La Commission Scolaire de Gravelbourg désire professeur bilingue pour fonctions de principal, école élémentaire, grades un à sept, personnel de seize.

S'adresser en donnant qualifications et références à:

A.H. Lepage, Secrétaire-Trésorier,
B.P. 359,
Gravelbourg, Saskatchewan.

ON DEMANDE

La Commission Scolaire de Gravelbourg désire professeurs pour les positions suivantes:

1. Classe française - pré-scolaire;
2. Classe française - grade 2;
3. Classe française - grade 4;
4. Classe pour arriérés mentaux.

S'adresser, en donnant qualifications et références à:

A.H. Lepage, Secrétaire-Trésorier,
B. P. 359,
Gravelbourg, Saskatchewan.

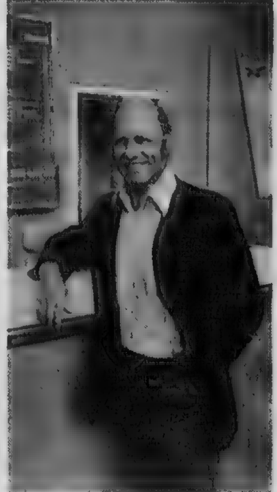
NOTULES SPORTIVES

La revue "Sporting News" nous rappelle que les joueurs des Canadiens ont récolté moins d'argent que ceux des Black Hawks de Chicago par suite de leur victoire dans les séries de la coupe Stanley. Chaque membre de l'équipe montréalaise a touché $8,250 soit $250 de moins que chacun des joueurs du Chicago. Les Canadiens ont d'abord récolté $750 pour avoir terminé au troisième rang, $2,250 pour avoir éliminé Boston, $2,250 pour avoir éliminé Minnesota et, enfin, $3,000 pour avoir battu les Black Hawks. Pour leur part, les joueurs du Chicago ont touché $2,500 pour avoir terminé la saison en première place dans la division ouest, $2,250 pour avoir éliminé Philadelphie, $2,250 pour avoir battu New York, et 1,500 comme perdants dans la finale contre les Canadiens. Cela ne signifie toutefois pas que la victoire des Canadiens rapportera moins qu'aux Hawks. Attendez de voir la signature des contrats: les joueurs montréalais reprendront sûrement ce petit $250!

*

Certains amateurs de baseball prétendent que Rusty Staub, le prolifique voltigeur des Expos de Montréal, sera millionnaire à 30 ans. A vrai dire, ces amateurs ne se trompent guère. De source bien informée, nous apprenons que le "Grand Orange", qui s'enrichit de quelques $80 mille dollars par année avec les Expos, a exigé le cachet de $25,000 d'une compagnie de liqueurs douces, pour que cette dernière puisse se servir de son nom à des fins publicitaires. Et ne vous trompez pas. Staub n'a signé qu'un contrat d'un an avec la dite compagnie. Si Rusty a signé d'aussi alléchants contrats avec les trois autres compagnies auxquelles il est associé, il n'est pas faux d'affirmer qu'il fait autant d'argent "durant ses heures libres" que sur le terrain de baseball et qu'à trente ans, il sera peut-être millionnaire.

*




A l'occasion d'une visite à l'aéroport de Winnipeg, le journaliste de LA LIBERTE ET LE PATRIOTE a eu la chance de saluer et de photographier l'as des Black Hawks de Chicago, un Bobby Hull tout souriant. On n'a pas parlé de hockey!

Vida Blue, dont la fiche actuelle dépasse les douze victoires avec les Athletics d'Oakland, et ce à sa première saison dans les majeures, aurait pu tout aussi bien évoluer comme quart-arrière d'une équipe de football professionnel. A sa dernière saison, au highschool, Blue (un nom qui ne manque pas de couleurs) a réussi 35 passes de touchés en 14 parties et il a même reçu 25 offres de bourses d'étude dans les grands collèges américains, dont Notre-Dame et Purdue. Blue, qui rêvait d'endosser l'uniforme des Colts de Baltimore, a accepté de jouer au baseball après la mort de son père et aussi à cause d'un boni de $40,000 du propriétaire de l'équipe de Oakland.

*

L'ancien champion mondial des mi-moyens à la boxe, Nino Benvenuti, deux fois battu, au cours des six derniers mois, par Carlos Monzons, l'actuel champion, semble avoir abandonné l'idée de faire un retour dans l'arène. Benvenuti travaille présentement à Viareggio, en Italie, dans un cabaret en tant qu'animateur et maître de cérémonies.

*

Si Elvis Presley attire autant de monde à Terre des Hommes cet été que Joe Frazier s'est fait d'admirateurs jusqu'ici dans sa tournée en Europe avec son orchestre (les Knockouts), c'est le maire Jean Drapeau qui va ronger son frein avant longtemps. En effet, la tournée du champion mondial des poids-lourds à la boxe en Europe est passée presqu'inaperçue. Une trentaine de personnes à Copenhague, une cinquantaine en Espagne et pas même cent personnes à Rome. C'est à croire qu'il chante aussi bien que moi.

SEMAINE DU CANOTAGE
du 1 au 7 juillet



Le canotage de plaisance continue de prendre de l'essor, chaque année, car de plus en plus de Canadiens en deviennent des adeptes durant leurs moments de loisir. Afin de prévenir d'inutiles pertes de vie et dommages matériels, cet usage accru de nos rivières, lacs et côtes doit être accompagné d'une connaissance plus approfondie de l'utilisation et du fonctionnement des embarcations.

La principale cause des accidents sur l'eau, c'est à la négligence de la part du conducteur qu'il faut l'attribuer. La surcharge ou le mauvais chargement des petites embarcations, l'ignorance des pratiques de conduite sûre et la mauvaise utilisation de l'équipement entraînent trop souvent de graves accidents.

Les accidents de canotage peuvent se prévenir à l'aide de notions de sécurité appuyées, au besoin, de l'exécution de la loi, afin que le canotage de plaisance soit ce qu'il doit être – un loisir sain et agréable.

Le Conseil canadien de la sécurité, se rendant compte du besoin de faire prendre conscience à la population de la sécurité sur l'eau, parraine une Semaine du canotage au Canada. Toutes les associations de canotage et de yachting, les gouvernements provinciaux, les moyens d'information et d'autres organismes qui s'occupent de la sécurité sur l'eau sont priés de participer par tous les moyens possibles à cette campagne, soit par des cours, des démonstrations ou d'autres activités. La Semaine du canotage veut rappeler aux experts autant qu'aux novices que, sur l'eau, la sécurité et le plaisir vont de pair.



LES PETITES ANNONCES Composez:

247-4823 ou 247-4824



de 9 h à midi et de 13 h à 16 h.
Dernier délai: lundi midi

TARIF : 3 ¢ le mot. Minimum $1.00 — Chaque insertion supplémentaire : 2 ¢ le mot. Minimum : $0.50 — Pas de changement de texte. Ajouter 25 ¢ si l'annonce doit être placée dans un cadre ou si l'on désire un numéro de boîte.

DIVERS

ON DEMANDE coiffeuse avec 2 ans ou plus d'expérience. Composer: 247-2795.
13-719-14C.

ARBRES EMONDES ou déracinés, jardins cultivés. Travail garanti, exécuté par personne possédant un permis. Composer: 256-4193.
5-635-JNO.

SI VOUS DESIREZ vendre votre propriété pour actions, appelez agent: 256-3065.
5-649-JNO

JOBBERS-VENDEURS qui désirez ajouter nouvelles "lignes" payantes écrire: Maison H.L.C. Enr., C.P. 432, Grand'Mère, Québec.
13-724-13C.

DESIRE LOUER maison de 2 ou 3 chambres à coucher à St-Boniface ou dans les environs pour 15 septembre ou 1er octobre. Composer: 247-5741.
12-710-JNO.

À VENDRE

Rue Louis Riel. Maison de 1 1/2 étage, 6 pièces. Sous-sol fini et garage. Pour plus de renseignements, composer: 233-6027 après 4 h 30.
13-722-13P.

ST-PIERRE - 10 lots sur rue Préfontaine, près hôpital. Eau courante. Aussi, "trailer" à 2 roues, semoir "PLanet" pour jardin et maisonnette de camping pour camion. Composer: 247-7384.
50-589-JNO.

A St-François-Xavier, 18 milles à l'ouest de la ville. Epicerie avec restaurant et équipement moderne complet. Grand logis de 6 pièces attenant. Situé sur lot d'environ une acre. Composer: 1-864-2459.
12-714-13C.

Echarpe en rat musqué à vendre. $50.00. Très bon état. Ecrire à: Boîte 726, La Liberté et le Patriote, C.P. 96, St-Boniface.
13-726-13C.

Robe longue de mariée, avec traîne et manches courtes. Grandeur 14. Prix: $15.00. Composer: 1-758-3346 entre 5 h et 6 h p.m.
11-706-13P.

Magasin général moderne dans le sud central du Manitoba. Bon chiffre d'affaires. Maison moderne attenante, eau courante, chauffage à l'huile, 3 chambres à coucher. Bon district agricole. Religieuses enseignantes: anglais et français. Commerce établi depuis 60 ans.
Comptant requis: $25,000. S'adresser à: Boîte 693, La Liberté et le Patriote, C.P. 96, St-Boniface.
10-693-17P.

Village St-Claude. Maison de 5 pièces, 3 chambres à coucher. Garage et remise. Environ 3 acres de terrain. S'adresser à: M. Alphonse Hince, C,P, 264, St-Claude, Man. Téléphone: 1-379-2425.
13-731-JNO.

A VENDRE - Situé sur la rue Dollard. Immeuble de 6 logis, âgé de 2 ans. Tout fini en pierre Tyndall. Chaque logis comprend 3 pièces. Tapis mur à mur. Stationnement. Près de l'hôpital St-Boniface. Hypothèque ouverte de $51,000, à 8 1/2 p.c. Revenu annuel: $9.600. Prix de vente à discuter. Appeler M. Collette 233-2683 ou Bel-Air Realty, 247-8851.

A VENDRE - Rue Notre-Dame. Grande maison de famille. Finie en stuc, Garage. 3 chambres à coucher. Soubassement complété. Salle de récréation. 2 salles de bains. $2,500 comptant. Prix: $16,500. Possession le 1er septembre. Appeler M. Collette 233-2683 ou Bel-Air 247-8851.

A VENDRE - Duplex situé à St-Boniface près de toute les commodités. Revenu exceptionnel de $3,060 par année. 2 grands logis. Garage. Prix: $15,000. Comptant: $2,000. Très bons termes. Appeler M. Collette: 233-2683 ou Bel-Air 247-8851.

A VENDRE - Maison de retraite située à Norwood. Commerce bien établi. Agée de 16 ans. Un commerce fantastique qui ne requiert aucune expérience. Logis pour propriétaire en plus. Si vous cherchez une vraie aubaine ou un bon placement consultez M. Collette 233-2683 ou Bel-Air 247-8851.
13-725-13C.

*****

—La maladie est une invitation à l'attention. (Paul Claudel)

Grande maison de 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, grande cuisine, salle à manger, salon, salle à toutes fins, sous-sol: 24 x 30'. Grand garage, et grand lot de 100' x 200'. Hypothèque à 5 3/8 p.c. C.M.H.C. $144 par mois P.I.T. Comptant requis: $12,000. Tél: rés: 422-5938 bur: 422-5505.
13-723-13C.

À LOUER

Logis de 3 pièces dans Duplex. Poêle et réfrigérateur inclus. Entrée privée. Chauffage: eau chaude. Libre. S'adresser à : 109, rue Marion. Tél: 233-6464.
12-716-13C.

Place de Ville. Logis de 1 et 2 chambres à coucher. Les logis de 1 chambre à coucher: $142.50; ceux de 2 chambres: $162,50. Air conditionné, place de stationnement, balcon, tapis, éclairage et chauffage inclus. Pour plus de renseignements, veuillez composer: 247-8541 ou 452-5404.
13-721-14C.

Logis meublé de 4 pièces. Entrée et salle de bains privées. $110.00 Composer: 247-7555.
13-727-15C.

St-Boniface. Logis meublé de 3 pièces. Salle de bains et entrée privées. Composer: 233-1593.
13-730-13C.

280, rue Notre-Dame. Logis de 3 pièces dans immeuble presque neuf. Poêle, réfrigérateur, laveuse, sécheuse et stationnement. $110.00. Libre: 1er août. Composer: 233-5826.
13-728-13C.

FIDELITY TRUST À VENDRE

PARC WINDSOR

Jolie maison à niveaux variés avec 3 chambres à coucher, salle de récréation, armoires encastrées et extras. Patio avec moustiquaires, et cour arrière clôturée. Pour plus de renseignements appelez Gérard Pelletier: 334-0112.

RUE ST-JEAN-BAPTISTE

Près école Provencher. Maison de 3 chambres à coucher. Très beau lot boisé de 60'. Appelez Gérard Pelletier: 334-0112

LORETTE - $6,500.

Maison de 4 chambres à coucher sur une acre de terrain. Eau courante: chaude et froide. Puits neuf et nouvelle fournaise. Autobus scolaire. Trois milles à l'ouest de Lorette sur chemin Dawson. Pour plus de renseignements appeler Louis ou Flora Combot: 247-5918.

RUE AULNEAU - $26,900.

Maison de 2 logis qui peut être facilement convertie en 3 logis. Près de tout. Cave à la grandeur 3 salles de bains. Pour plus de renseignements appeler Louis ou Flora Combot: 247-5918.

FIDELITY TRUST
417 Academy Rd.
WINNIPEG.
452-7417
29-391-13C.

A.J. DESAULNIERS AGENT D'IMMEUBLES 369 boul. Provencher

A VENDRE

COMMERCE.

Garage situé dans village canadien-français. Gros chiffre d'affaires. Vente d'essence, réparations générales, agence d'huile Shell pour ferme, agence de produits General Motors. Termes faciles. Pour plus d'informations appelez Ted Vermette: 247-3694.

COMMERCE.

Situé sur chemin No 1, à l'est de la ville. Restaurant plus poste d'essence Shell. Maison de 9 pièces. 5 acres de terrain. Bel emplacement. Gros chiffre d'affaires. Termes faciles. Pour plus d'informations, appelez Ted Vermette: 247-3694.

RUE BERRY

Maison de 5 pièces, 3 chambres à coucher. Comptant requis: $1,000. Balance portée par propriétaire. Appeler Marc. Bergeron 452-6959.

RUE COTE

Maison en stuc. 1 1/2 étage. 5 pièces, 3 chambres à coucher. Salle de récréation. Belle localité. Appeler Marc. Bergeron: 452-6959.

RUE PORTLAND

St-Vital. Maison de 6 pièces, 4 chambres à coucher. Garage. Lot: 33' de frontage. Prix: $8,900. Comptant requis: $1,000 ou plus.

POUR PLUS D'INFORMATION COMPOSER:
BUREAU: 233-1773
LE SOIR: 233-5874

36-483-JNO

ARMAND AYOTTE REALTY & ASSURANCE GENERALE LTEE 191, boulevard Dollard ST-BONIFACE A VENDRE

CENTRE DE ST-BONIFACE

Grande maison de 9 pièces, 5 chambres à coucher. Nécessite quelques réparations, peinture, etc. Possibilité de convertir en 3 logis et d'acheter avec ameublement. Garage attenant. Termes si désiré.

CENTRE DE ST-BONIFACE

Propriété commerciale. Restaurant et fabrication de viandes en conserve. Logis moderne de 5 pièces, 3 chambres à coucher attenant, et salle de récréation. Propriétaire vendrait le tout complet ou séparément et considérerait échange sur maison à St-Boniface. Toutes autres informations seront données aux personnes intéressées.

PARC WINDSOR

Près école et autobus. Duplex moderne contigu (side by side). 1 an. Logis de 2 chambres à coucher. Grande cuisine. Beaucoup d'armoires. Cuisine finie en tuiles de céramique. Tapis mur mur à mur dans salon et chambres à coucher. Sous-sol séparé. Loyer mensuel: $320.

PARC WINDSOR

Ch. Lochmoor. Maison à niveaux variés. 5 ans. 6 pièces, 3 chambres à coucher, salle à manger. 1er hypothèque à 6 1/2 p.c. Plein prix: $23,900.

ST-BONIFACE

Commerce. Garage très bien situé. Gros chiffre d'affaires. Vente d'essence etc. Raison de vente: santé. Toutes autres informations seront données aux personnes intéressées.

FORT ROUGE

Dorchester. Triplex complètement rénové à l'intérieur. Nouveau trottoir en béton. Revenu mensuel environ $345.00. Toutes informations seront données aux personnes intéressées.

Appeler: A. Ayotte
233-5845.
Larry Legros
253-9312
7-665-13C.

ALEXANDER AGENCIES
556, Ch. Pembina
Winnipeg 9
Tél: 284-5390

A VENDRE

ST-NORBERT

Bungalow: 3 chambres à coucher, 2 chambres supplémentaires au sous-sol. Tapis mur à mur au salon. Porte coulissante ouvrant sur parterre. Gran d lot. Propriétaire transféré. Possession le 15 juin.

TOUTES-AIDES

Magasin général plus logis pour propriétaire. Sur chemin de gravier près parc pour touristes et la pêche. Idéal pour couple. Si intéressé appeler Pierre Pineau: 269-1591 ou écrivez à Alexander Agencies.

Recherchons maisons à vendre et à acheter.
26-377-JNO.

A VENDRE

Rue De La Morénie.
Duplex: 4 au 1er et 4 au 2e. En stuc. Complètement privé. Salle de récréation, grand lot, garage. Prix réduit. A termes.

Rue Desautels

Duplex: 3 au 1er et 3 au 2e. Complètement privé. Grand lot. Garage. Prix réduit à $10.900. A termes.

ST-BONIFACE

Près hôpital. Bungalow de 4 pièces, 2 chambres à coucher. Prix: $10.500 à termes.

Tél: 284-7750
le soir: 474-2177

N.H. ALLAN & Co.
270, rue Lilac,
Winnipeg 9, Man.
4-625-J.N.O.



ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

DANIS REALTY
Tél.: 233-4660 — 519, ch. Ste-Marie — Rés.: 233-3888



RUE ESSEX -
Joli bungalow de 3 chambres à coucher situé sur lot de choix. Planchers de bois dur. Petite salle à manger. Soubassement à la grandeur. Garage. Taxes basses. Prix: $14,500. En très bon état. Appelez Maurice Danis.

RUE KITSON -
Triplex en très bon état nouvellement peint. Sonnerie d'alarme et chauffage au gaz. Revenu mensuel: $255. Lot 50'. Termes faciles.

ST-VITAL -
Prix d'aubaine pour ce bungalow de deux chambres à coucher sur grand lot. Ce lot de 50' x 280' de profondeur doit être sudivisé pour nouvelle rue à l'arrière. Prix: $10.900.

ST-VITAL -
Ce petit bungalow de 5 pièces est très propre, très confortable pour une jeune famille ou couple retiré. Près de l'autobus, et du magasin. Réduit à $7,900. Paiements: $100 par mois. Venez le visiter dès aujourd'hui.

ST-VITAL - RUE HARROWBY -
Bungalow de 2 grandes chambres à coucher, cuisine moderne: 16' x 12' avec armoires en acajou. Chauffage au gaz. Soubassement: trois quart. Lot: 50'. On demande: $12,900. Appelez Aline Danis.

BOULEVARD PROVENCHER
Maison de 2 étages, 3 chambres à coucher, grande cuisine et salon, garage. Pour plus de détails contactez Hubert Comte.

ST-VITAL -
Bungalow de trois chambres à coucher. Grande cuisine avec beaucoup d'armoires, Chauffé au gaz. Garage. Le lot de 50' x 232' est un véritable petit parc. Non loin de l'école St-Eugène.

VILLAGE SWAN LAKE

Bungalow: 10 ans. Bien propre. 4 chambres à coucher. Eau courante. $15,950. Hypothèque de 8 p.c. au propriétaire. Appelez Nap. Gagnon.

PARC WINDSOR-147 ch.Speers.

Bungalow de 3 chambres à coucher. 8 ans. Salle de récréation au soubassement. Appelez Claude Bouchard.

ILE-DES-CHENES

Bungalow de 3 chambres à coucher. Garage, grand lot, cave à la grandeur. $15,900. Appelez Nap. Gagnon.

RUE MARION - $35,000.

Propriété de valeur. 52' de frontage. Maison privée et atelier. Appeler Nap. Gagnon.

NORWOOD - 65 LLOYD

Bungalow de 3 chambres à coucher et cave finie. Très propre. Appelez Nap. Gagnon.

Si vous désirez vendre votre maison ou en acheter une nouvelle, contactez:

METRO AGENCIES LTD. Tél: 247-2351
294, rue Marion, St-Boniface
Nap. Gagnon - Rés: 233-3510
Claude Bouchard - Rés: 247-5849

Le Mystère des Tours Rouges

Flora MAITLAND WOOD

3e épisode

ménagers. Il allait sans dire qu'elle rémunérerait équitablement les services de la jeune fille.

Il ne restait donc plus à celle-ci d'autre chose à faire que d'acheter un billet de chemin de fer et d'expédier ses gros bagages.

Un matin d'avril, le coeur lourd d'angoisse, Claire, debout à la vitre de son compartiment, à la gare de Victoria, agitait la main en signe d'adieu. Sur le quai, Jimmy et les Bourne lui répondaient. Bientôt, elle ne les vit plus, le train pour le continent l'emportait vers sa nouvelle existence.

CHAPITRE II

Une forte houle agitait la Manche, mais Claire était tellement plongée dans ses pensées qu'elle ne la remarqua pas.

Pendant les jours heureux où son père vivait et où ils pouvaient consacrer de l'argent aux vacances, elle s'était rendue plusieurs fois à Paris.

En reconnaissant les lieux par lesquels elle passait, une sorte de joie, empreinte d'une certaine mélancolie s'empara d'elle. Un taxi l'emmena de la gare du Nord à la gare d'Austerlitz où elle devait prendre le train pour le midi.

Les fleurs des marronniers bordant les avenues l'émurent, elle admira les monuments qu'on venait de nettoyer et qui se dressaient blancs et majestueux dans le soleil printanier, elle sourit aux cafés animés et contempla avec amusement le flot continu de l'intense circulation.

Elle déposa ses bagages à la consigne et s'en fut dîner dans un petit restaurant. Puis, prenant le métro, elle gagna les Champs-Elysées et se promena dans l'avenue brillamment éclairée, regardant les magasins et les affiches des cinémas jusqu'à l'heure de son train.

Claire avait loué une couchette et, comme elle était très fatiguée, elle s'endormit sur-le-champ.

Le train devait conduire la jeune fille à Millac, une petite ville blottie dans les collines à dix kilomètres de Pontarsac où ne passait pas le chemin de fer. Oncle Emile avait promis de venir chercher sa nièce en voiture.

Un rayon d'un soleil encore pâle teintait de rose les petites maisons qui s'étageaient sur le flanc des collines, lorsque Claire sortit de la gare, sa valise à la main. Sa malle et une caisse de livres devaient déjà être arrivées et un autobus les transporterait dans la matinée de Millac à Pontarsac.

A part quelques voyageurs assemblés à l'arrêt de l'autobus, on ne voyait personne dans les rues. Des chats se disputaient le contenu d'une poubelle. Les contrevents aux gaies couleurs étaient clos. La ville sommeillait encore.

Claire se sentit perdue, abandonnée. Une vague de mal du pays la submergea. Pendant un instant, elle regrettait d'être venue en France, vivre auprès d'une famille qu'elle ne connaissait pas. Pourquoi n'avait-elle pas cherché un travail en Angleterre? Elle aurait pu suivre des cours du soir pour perfectionner ses connaissances en dactylographie et en sténographie. Elle eût été au moins proche de Jimmy et des Bourne!

Ferait-elle vraiment partie de son nouveau groupe familial, se demanda-t-elle ou demeurerait-elle une étrangère, une exilée, en dépit du fait qu'elle parlait couramment la langue du pays et qu'elle était à moitié française?

Elle s'assit mélancoliquement sur sa valise. Oncle Emile avait-il oublié de venir la chercher? Un bruit à l'extrémité de la rue lui fit lever les yeux: une grande voiture couverte de poussière roulait à vive allure et vint s'arrêter devant la gare dans un grincement de freins. Les quatre portières s'ouvrirent en même temps et un bouquet riant de fillettes aux cheveux noirs suivi d'un caniche blanc trop bien nourri en jaillit, tandis qu'un petit homme corpulent, au visage jovial sous un crâne presque chauve descendait à son tour.

Il jeta les yeux sur Claire. Elle tressaillit. A première vue, l'arrivant ne ressemblait aucunement à la mince et gracieuse femme qui avait été sa mère, mais dans les prunelles sombres brillait la même expression de gaieté et de bienveillance.

La jeune fille murmura d'une voix heurtée:

–Oncle Emile...

–Claire! Comme tu ressembles à ta mère, mon enfant!

Pour dissimuler son émotion, il attira sa nièce sur sa poitrine et déposa sur chacune de ses joues trois baisers retentissants.

–Je suis désolé d'être en retard, mais les petites désiraient tellement venir accueillir à la gare leur cousine d'Angleterre!

Se tournant vers ses filles, il leur dit avec de grands gestes des mains:

–Enfants, saluez votre cousine Claire!

Celle-ci ne put réprimer un rire amusé lorsque les fillettes formèrent un rang par ordre de grandeur et lui tendirent leurs joues roses pour qu'elle les embrassât.

–Caroline, dix-sept ans, Jeanne quinze ans, Béatrice treize ans, Odette huit ans et notre benjamine Isabelle quatre ans. Ah! n'oublions pas notre caniche Willy.

Le médecin tout en nommant ses filles avançait devant leur rang aussi fier qu'un général passant en revue son armée victorieuse.

Claire le suivait en souriant. Quand elle arriva devant la petite Isabelle, elle souleva la fillette dans ses bras et l'embrassa affectueusement.

–Il faut donner un baiser à Willy, dit Isabelle.

Claire obéit et effleura de ses lèvres, l'oreille du caniche.

–Tout le monde en voiture, maintenant, ordonna oncle Emile, maman nous attend avec impatience.

Les fillettes se disputèrent pour savoir qui aurait l'honneur de s'asseoir auprès de Claire, leur père les mit toutes d'accord en déclarant:

–Claire s'assiéra devant avec Isabelle et Willy. Comme cela elle verra mieux le paysage.

En contemplant les visages joyeux et accueillants qui lui souriaient timidement mais tendrement, Claire sentit naître en elle une véritable affection pour sa nouvelle famille. C'était la première fois, depuis la mort de sa mère, qu'elle ressentait une impression de chaleur et de sécurité.

Oncle Emile conduisait lentement car la route serpentait et longeait la rivière entre les collines couvertes de vignobles, de champs de lavande ou de splendides marronniers déjà en fleurs. Quand ils passèrent devant les grilles de fer forgé rouillées, Claire se pencha et vit une avenue bordée d'arbres menant à une maison rectangulaire, flanquée de deux tours tapissées de lierre. Entre les feuilles vertes, on distinguait la pierre rouge caractéristique des constructions de cette région.

–Oh! ce sont les "Tours Rouges", s'écria-t-elle avec émotion, où habitent les Versac. Maman m'en a parlé!

Brusquement son visage s'attrista.

–Mais elles sont délabrées, les fenêtres sont murées et les tours tombent en ruine.

–De ce côté-là, elles ont, en effet, l'aspect d'une ruine, répondit oncle Emile. Quand le vieux monsieur de Versac fut arrêté, les Allemands ont occupé le manoir. On s'y est battu pendant la Libération et une partie des bâtiments a été détruite. Les Versac ne sont plus aussi riches qu'ils l'étaient. A part quelques vignobles et une ferme à Millac où Marc élève des chevaux, il ne reste rien de leur ancienne opulence. Lorsqu'il s'est marié, Marc a fait restaurer la partie du manoir qui donne de l'autre côté de la vallée dominant Pontarsac. Tu verras, la rivière forme une boucle avant d'arriver au village.

Les yeux de Claire s'éclairèrent.

–Maman m'a également parlé de Marc de Versac. Enfant, ne montait-il pas un cheval noir en prétendant être le fantôme de Jeanne de Versac afin d'éloigner les curieux des "Tours Rouges" où le marquis tenait ses réunions?

Oncle Emile sourit.

–C'est vrai. Je vois que tu connais notre histoire locale.

–Aujourd'hui, plus personne ne croit le domaine hanté, je suppose?

Claire perçut la soudaine tension qui régnait dans la voiture. De l'arrière, Caroline répondit:

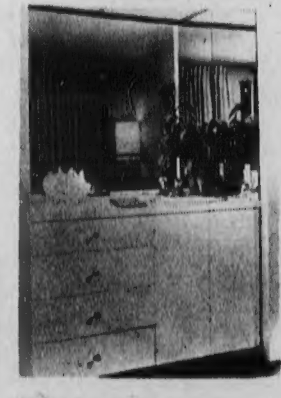
–On a revu le fantôme, cousine Claire, plusieurs fois et il n'y a pas très longtemps. Le cheval noir galope dans le parc et le long des berges de la rivière, pendant la nuit, mais nul n'a pu percevoir le visage du cavalier.

Elle se tut un instant, puis elle ajouta d'une voix aux accents pathétiques:

–Chaque fois que le cheval noir reparaît, il apporte des ennuis aux Versac. Tout le monde le sait.

à suivre

"Le Coin du Bricoleur"



Plan No 47 – Prix: $2.00

VANITE

Ce plan vous permettra de construire pour votre épouse une vanité pour maquillage et procurera du rangement additionnel dans un minimum d'espace dans la chambre à coucher. Dans la construction de cette vanité, nous noterons un plancher facile d'entretien, des lumières de qualité et des miroirs de couleur.

"L'habitation de la semaine"

Un des avantages de cette attrayante maison est que vous avez l'espace nécessaire pour faire un cabinet de travail au sous-sol et, si désiré, la moitié du devant du sous-sol peut être utilisé en salle de jeux. Les chambres à coucher au nombre de trois sont de dimension pratique et l'espace de rangement est grand dans la salle de bain. La cuisine est munie de nombreuses armoires et l'espace réservé à la dînette est également adéquat.

PORCHE / PORCH — CUISINE 9'9"x13'1" KITCHEN — BAIN / BATH — CHAMBRE 10'0"x12'10" BED ROOM — SALLE A DINER 9'6"x9'1" DINING — HALL — CHAMBRE 11'3"x9'0" BED ROOM — VIVOIR 19'0" x 13'4" LIVING — ENT. — CHAMBRE 11'3"x11'8" BED ROOM — PLANT. — PLAN NO: 368 — 1243

PLAN M-368 1,243 ◻

□ **Réunion annuelle**

Festival du Voyageur

A l'occasion de l'assemblée annuelle du Festival du Voyageur qui se tiendra à l'hôtel de ville de St-Boniface mercredi prochain, 7 juillet, la Société Franco-Manitobaine a émis un communiqué dans lequel elle invite tous les francophones et les organismes francophones à se rendre en nombre à cette réunion.

"L'an dernier, note la SFM, l'on a déploré le manque ou le peu de participation en langue française aux diverses activités du Festival. De leur côté, les organisateurs du Festival ont souligné le manque d'intérêt des organisations francophones."

La SFM invite donc les francophones à se présenter à la réunion de mercredi prochain afin d'y faire connaître leurs points de vues sur ce qu'a été jusqu'ici le Festival et aussi pour y faire élire un représentant francophone au sein du Conseil d'administration du Festival.



CITÉ DE SAINT-BONIFACE
PROCLAMATION
Semaine du Canada

ATTENDU que le Canada est la patrie inaliénable de tous les Canadiens, nourri de la vigueur de ses deux cultures, enrichi de l'apport d'autres races, fort de son peuple, édifiant ensemble un pays à la mesure de ses idéaux.

ATTENDU que le Canada est un pays grandiose, où vivent 22,300,000 de canadiens fiers de cette vaste contrée où la liberté et le respect de l'individu sont les droits fondamentaux de chacun.

ATTENDU que le Canada est terre de paix et de prospérité, qui connaît en ce moment un essor sans précédent parmi les autres pays.

ATTENDU que le Canada est un pays coloré et pittoresque, qui change de visage à chaque saison, qui jamais n'est pareil et n'est jamais totalement différent;

ATTENDU que ce pays, le Canada, est le mien, que je l'aime et que je suis fier de porter ce titre de CANADIEN,

QU'IL SOIT DONC RESOLU qu'en ma qualité de Maire de la Cité de SAINT-BONIFACE, Province du Manitoba, je proclame cette semaine du 27 juin au 4 juillet 1971,

SEMAINE DU CANADA

et j'invite tous mes concitoyens

à célébrer ensemble cette semaine
à mieux connaître notre pays,
à mettre en valeur notre drapeau et
à porter avec fierté ce titre de CANADIEN qui est le nôtre.

DIEU PROTEGE LA REINE

Edward Turner,
Maire

Hôtel de Ville,
SAINT-BONIFACE
le 25 juin 1971

AUTOPAC
Nomination du bureau de dédommagement

Le Ministre des Affaires municipales, M. Howard Pawley, a nommé un bureau composé de cinq membres chargés de recueillir les demandes de dédommagement et d'aide transitoire venant de certains secteurs de l'industrie de l'assurance-automobile à la suite de la mise sur pied du programme d'assurance-automobile publique.

Les membres du bureau sont MM. Douglas A. Duncan, directeur au Ministère de la Voirie et des Travaux publics, président; Gordon Holland, Comité du Cabinet (Gestion); Arthur Gilman, C.A., du Bureau consultatif pour le développement économique du Manitoba; Richard G. Stillinger, Oldfield, Kirby et Gardner Insurance Ltd.; William Kozyra, agent d'assurance de Beauséjour.

Le bureau portera des recommandations écrites auprès du Ministre des Affaires municipales quant à la nature et en l'occurrence au montant de l'aide.

Régime de Sécurité Familiale de la Société Franco-Manitobaine

Anniversaires

La Société Franco-Manitobaine offre ses voeux de bon et heureux anniversaire à ses membres du Régime de Sécurité Familiale:

M. Roger Collet, Saint-Norbert, du 1er juillet.

M. Réginald Lacroix, St-Pierre, du 1er juillet.

M. Bernard Bohémier, rue Notre-Dame, St-Boniface, du 3 juillet.

M. Clément Benjamin, Cloutier Drive, St-Boniface, du 5 juillet.

M. Armand Vincent, boul. Dollard, St-Boniface, du 5 juillet.

M. Léo Rajotte, rue Archibald, St-Boniface, du 6 juillet.

Mlle Annette Painchaud, rue Aulneau, St-Boniface, du 7 juillet.